

Programme 214 :
Soutien de la politique de l'éducation nationale

Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives et de recherche	329.236.891			34.944.312	364.181.203	
02 Évaluation et contrôle	47.189.244	4.463.413			51.652.657	260.000
03 Communication	9.222.462	9.333.382			18.555.844	
04 Expertise juridique	7.139.326	8.155.327			15.294.653	
05 Action internationale	5.456.741	9.262.286		2.345.221	17.064.248	
06 Politique des ressources humaines	443.208.967	122.186.552	2.000.000		567.395.519	16.000
07 Établissements d'appui de la politique éducative		158.558.155			158.558.155	
08 Logistique, système d'information, immobilier	330.901.857	222.193.949	52.813.300	20.594.000	626.503.106	342.910
09 Certification	105.415.956	36.923.477			142.339.433	
10 Transports scolaires				10.446.373	10.446.373	
Totaux	1.277.771.444	571.076.541	54.813.300	68.329.906	1.971.991.191	618.910

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives et de recherche	329.236.891			34.944.312	364.181.203	
02 Évaluation et contrôle	47.189.244	4.463.413			51.652.657	260.000
03 Communication	9.222.462	9.333.382			18.555.844	
04 Expertise juridique	7.139.326	8.155.327			15.294.653	
05 Action internationale	5.456.741	9.262.286		2.345.221	17.064.248	
06 Politique des ressources humaines	443.208.967	122.543.552	1.700.000		567.452.519	16.000
07 Établissements d'appui de la politique éducative		158.516.155			158.516.155	
08 Logistique, système d'information, immobilier	330.901.857	222.193.949	42.895.650	26.447.000	622.438.456	342.910
09 Certification	105.415.956	36.923.477			142.339.433	
10 Transports scolaires				10.446.373	10.446.373	
Totaux	1.277.771.444	571.391.541	44.595.650	74.182.906	1.967.941.541	618.910

Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives et de recherche	343.453.303			35.099.056	378.552.359	
02 Évaluation et contrôle	47.820.932	4.463.413			52.284.345	
03 Communication	10.262.089	7.670.382			17.932.471	
04 Expertise juridique	9.681.345	8.155.327			17.836.672	
05 Action internationale	5.353.063	9.381.565		2.357.860	17.092.488	
06 Politique des ressources humaines	445.567.282	130.486.552	2.000.000	1.000.000	579.053.834	
07 Établissements d'appui de la politique éducative		157.227.768			157.227.768	
08 Logistique, système d'information, immobilier	237.963.276	206.354.487	56.040.000	14.404.000	514.761.763	
09 Certification	171.138.919	36.027.477			207.166.396	
10 Transports scolaires				111.246.373	111.246.373	
Totaux	1.271.240.209	559.766.971	58.040.000	164.107.289	2.053.154.469	

Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives et de recherche	343.453.303			35.099.056	378.552.359	
02 Évaluation et contrôle	47.820.932	4.463.413			52.284.345	
03 Communication	10.262.089	7.670.382			17.932.471	
04 Expertise juridique	9.681.345	8.155.327			17.836.672	
05 Action internationale	5.353.063	9.381.565		2.357.860	17.092.488	
06 Politique des ressources humaines	445.567.282	130.486.552	1.700.000	1.357.000	579.110.834	
07 Établissements d'appui de la politique éducative		157.185.768			157.185.768	
08 Logistique, système d'information, immobilier	237.963.276	206.354.487	46.104.000	20.257.000	510.678.763	
09 Certification	171.138.919	36.027.477			207.166.396	
10 Transports scolaires				111.246.373	111.246.373	
Totaux	1.271.240.209	559.724.971	47.804.000	170.317.289	2.049.086.469	

Présentation des crédits par titre et catégorie

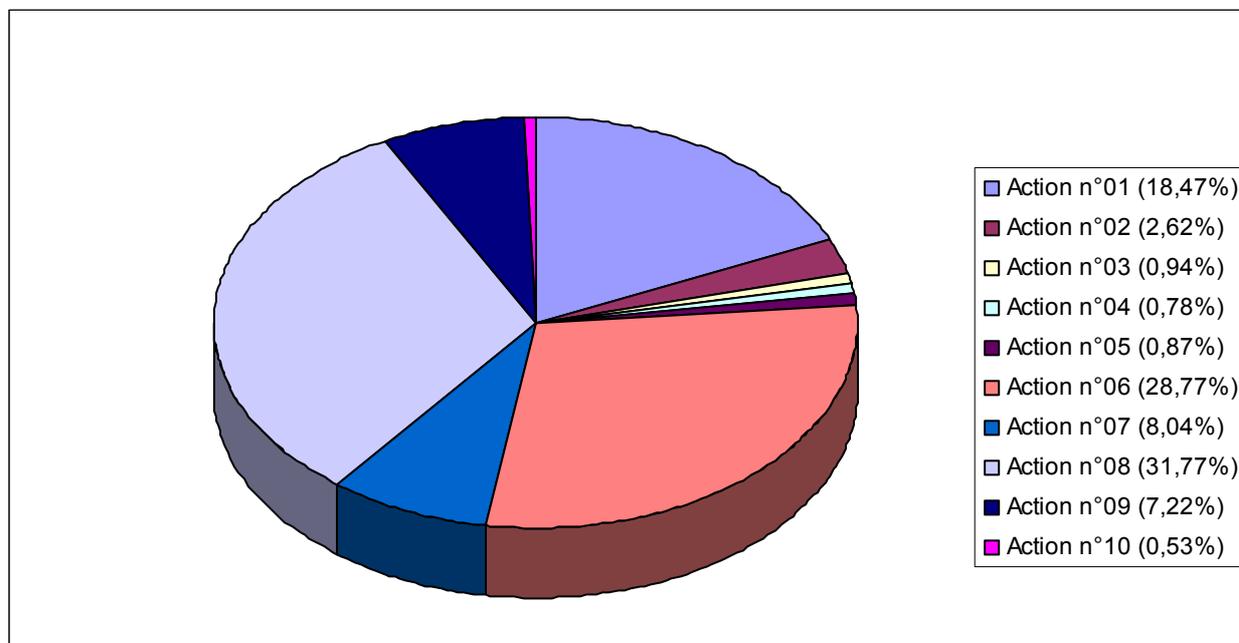
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
Titre 2. Dépenses de personnel		1.271.240.209	1.277.771.444		1.271.240.209	1.277.771.444
Rémunérations d'activité		835.537.066	908.054.078		835.537.066	908.054.078
Cotisations et contributions sociales		388.969.882	358.056.829		388.969.882	358.056.829
Prestations sociales et allocations diverses		46.733.261	11.660.537		46.733.261	11.660.537
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		559.766.971	571.076.541		559.724.971	571.391.541
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		393.511.585	403.610.047		393.511.585	403.967.047
Subventions pour charges de service public		166.255.386	167.466.494		166.213.386	167.424.494
Titre 5. Dépenses d'investissement		58.040.000	54.813.300		47.804.000	44.595.650
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		58.040.000	54.813.300		47.804.000	44.595.650
Titre 6. Dépenses d'intervention		164.107.289	68.329.906		170.317.289	74.182.906
Transferts aux ménages		111.246.373	10.446.373		111.246.373	10.446.373
Transferts aux collectivités territoriales		15.351.740	21.635.348		20.826.740	27.488.348
Transferts aux autres collectivités		37.509.176	36.248.185		38.244.176	36.248.185
Totaux hors fonds de concours prévus		2.053.154.469	1.971.991.191		2.049.086.469	1.967.941.541
<i>Fonds de concours</i>			<i>618.910</i>			<i>618.910</i>
Totaux y compris fonds de concours prévus		2.053.154.469	1.972.610.101		2.049.086.469	1.968.560.451

Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives et de recherche	364.181.203	364.181.203
02 Évaluation et contrôle	51.652.657	51.652.657
03 Communication	18.555.844	18.555.844
04 Expertise juridique	15.294.653	15.294.653
05 Action internationale	17.064.248	17.064.248
06 Politique des ressources humaines	567.395.519	567.452.519
07 Établissements d'appui de la politique éducative	158.558.155	158.516.155
08 Logistique, système d'information, immobilier	626.503.106	622.438.456
09 Certification	142.339.433	142.339.433
10 Transports scolaires	10.446.373	10.446.373
Totaux	1.971.991.191	1.967.941.541

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



Présentation du programme

Finalités générales du programme

Ce programme regroupe les moyens transversaux bénéficiant à l'ensemble des programmes (rattachés au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) de la mission « enseignement scolaire » et de la mission « Recherche et enseignement supérieur » qu'il n'est pas possible de ventiler au sein des programmes opérationnels. Le poids de ce programme est de 2,07 Md€ (budget voté 2005) soit 3,7 % des crédits de la mission « Enseignement scolaire » relevant de l'éducation nationale.

Sont regroupés les crédits relatifs :

- à la conduite des politiques et à leur évaluation (orientation, animation, interventions, certification, pilotage des moyens) ;
- aux expertises (juridique, international, communication, prospective, modernisation, systèmes d'information, immobilier et patrimoine) ;
- à la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, action sociale) ;
- au fonctionnement des services exerçant des fonctions d'état-major (administration centrale et services déconcentrés).

Ainsi, les crédits de ce programme comportent des crédits de rémunération, de fonctionnement courant, de formation, d'action sociale, d'investissement, de communication, de maintenance, de conception et de développement des systèmes d'information.

Ces moyens peuvent être regroupés au sein de quatre pôles : un pôle pilotage (actions 1, 3, 4, 5, 7, 9) ; un pôle gestion des ressources humaines (action 6) ; un pôle logistique (actions 8, 10) et un pôle contrôle et évaluation (action 2).

Acteurs et pilotage du programme

Le programme est placé sous la responsabilité du directeur des affaires financières (DAF). Les acteurs concernés par la mise en œuvre du programme sont la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (DPMA), la direction des personnels enseignants (DPE), la direction de l'encadrement (DE), pour la gestion des personnels, la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP), pour les évaluations et les études statistiques, la direction de l'enseignement scolaire (DESCO), pour la certification, la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des relations internationales et de la coopération (DRIC), la délégation à la communication (DELCOM) ainsi que les services académiques.

Les autres acteurs du programme sont les inspections générales (l'Inspection générale de l'éducation nationale - IGEN, l'Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche - IGAENR, l'Inspection générale des bibliothèques - IGB) et le médiateur de l'éducation nationale pour l'évaluation, le conseil et le contrôle, les établissements publics nationaux (CNDP,

CNED, ONISEP, CEREQ, CIEP) pour l'appui à la politique éducative et une instance indépendante (le Haut Conseil de l'évaluation de l'école HCEE) chargée de l'expertise de l'évaluation du système éducatif.

Modalités de gestion du programme

La mise en œuvre du programme sera réalisée au moyen de budgets opérationnels de programme (BOP). Différents BOP déclineront le programme : des BOP centraux et 30 BOP académiques auxquels s'ajouteront 2 BOP correspondant à des services particuliers : le service interacadémique des examens et concours (SIEC) et l'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN). Au niveau central sont définis 3 BOP : le fonctionnement de l'administration centrale, les dépenses de contentieux et les actions spécifiques (domaine international, communication, évaluation...).

Opérateurs

Cinq opérateurs sont rattachés au programme :

- le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) : décret n° 87-325 du 12 mai 1987 ;
- le Centre national d'enseignement à distance (CNED) : décret n° 2002-602 du 25 avril 2002 ;
- le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) : décret n° 2002-548 du 19 avril 2002 ;
- l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) : décret n° 70-238 du 19 mars 1970 ;
- le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ) : décret n° 85-634 du 25 juin 1985.

Structuration en actions

Dix actions structurent le programme. Ce découpage repose sur une logique fonctionnelle. Tous les moyens concourant à la réalisation des activités décrites au sein d'une action sont rassemblés dans celle-ci.

Ces actions sont les suivantes :

- Action 1 : Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives et de recherche ;
- Action 2 : Évaluation et contrôle ;
- Action 3 : Communication ;
- Action 4 : Expertise juridique ;
- Action 5 : Action internationale ;
- Action 6 : Politique des ressources humaines ;
- Action 7 : Établissements d'appui de la politique éducative ;
- Action 8 : Logistique, système d'information, immobilier ;
- Action 9 : Certification ;
- Action 10 : Transports scolaires.

Présentation des actions



Action n° 01 : Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives et de recherche

Finalités propres de l'action

L'action « pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives et de recherche » concerne :

- la conception des politiques éducatives et des contenus pédagogiques de l'enseignement ;
- la mise en œuvre des politiques éducatives et l'organisation de la scolarité des élèves ;
- le pilotage budgétaire et financier et celui de l'ensemble des procédures de gestion administrative du ministère.

Les acteurs

Participent à cette action les directions de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la technologie, des affaires financières, des personnels, de la modernisation et de l'administration ainsi que la mission scientifique et technique et les bureaux des cabinets.

Les moyens

Cette action rassemble les moyens d'état-major tant en administration centrale qu'en services déconcentrés (rectorats et inspections académiques) nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des politiques éducatives et des contenus pédagogiques de l'enseignement scolaire.

Dans cette action sont donc principalement regroupés les crédits de rémunérations des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés concourant à cette action ainsi que des crédits d'intervention sous forme de subventions à des associations participant au système éducatif dans son ensemble.

Figurent également dans cette action la part des subventions versées au titre des dépenses d'éducation dans les territoires et collectivités d'outre-mer (remboursement aux territoires et collectivités de rémunérations de personnels administratifs).



Action n° 02 : Évaluation et contrôle

Finalités propres de l'action

L'action « évaluation et contrôle » concerne :

- la définition et la mise en œuvre des actions d'évaluation et de prospective du système éducatif et des politiques conduites par le ministère ;
- le contrôle des acteurs et de leurs résultats ;
- le contrôle et l'évaluation du fonctionnement du système éducatif par les inspections ;
- l'expertise de l'état de l'évaluation du système éducatif (évaluation des acquis des élèves, des performances des établissements et des pratiques éducatives) par le Haut Conseil de l'évaluation de l'école.

Les acteurs

Les aspects pédagogiques et l'évaluation individuelle des enseignants relèvent de l'inspection générale de l'éducation

nationale (IGEN) et des inspecteurs pédagogiques régionaux. La mission de contrôle, d'évaluation et de conseil de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) porte sur les aspects administratifs, financiers, comptables de l'organisation de toutes les structures, de statut public ou privé, recevant des fonds publics, Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCEE), autorité administrative indépendante, a pour mission de rendre l'information sur l'école la plus indépendante et transparente possible et de favoriser ainsi la qualité du débat public sur l'éducation. La direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) définit et met en œuvre le dispositif d'évaluation du système éducatif et contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère.

Les moyens

Cette action rassemble les crédits de rémunérations des inspections générales (Inspection Générale de l'Éducation nationale ; inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche, inspection générale

des bibliothèques), de la direction de l'évaluation et de la prospective ainsi que du Haut Conseil de l'évaluation de l'école.



Action n° 03 : Communication

Finalités propres de l'action

Cette action concerne le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'information et de communication écrite, télématique, et audiovisuelle du ministère tant en administration centrale que dans les services déconcentrés.

Elle vise à permettre le développement des relations avec l'ensemble des partenaires du système éducatif, notamment les médias, en assurant la coordination des réseaux des chargés de communication des académies, des directions et des documentalistes.

Les acteurs

L'activité de communication est pilotée, au sein de l'administration centrale, par la délégation à la

communication qui coordonne les réseaux des chargés de communication.

Les moyens

Cette action regroupe les crédits de rémunération des personnels tant en administration centrale que dans les services déconcentrés en charge de cette activité ainsi que les crédits de fonctionnement de la délégation à l'information et à la communication.



Action n° 04 : Expertise juridique

Finalités propres de l'action

Cette action recouvre :

- la mise à disposition de tous les services et personnels de l'éducation nationale d'outils et d'informations juridiques permettant de sécuriser juridiquement leur action (notamment en les assistant lors de la production de normes juridiques) ;
- la veille législative, réglementaire et jurisprudentielle ;
- la constitution de documentation (centre de documentation chargé de diffuser l'information juridique à tous les services du ministère ; création d'une base de données jurisprudentielles de l'éducation nationale) ;
- les publications juridiques (Code de l'éducation ; Lettre d'information juridique ; Guide juridique du chef d'établissement) ;
- le conseil et l'assistance en cas de contentieux.

Les acteurs

Cette action est pilotée, au sein de l'administration centrale, par la direction des affaires juridiques et # est assurée, au sein des académies, par les divisions en charge de ce domaine d'activité. Le réseau du médiateur de l'éducation nationale reçoit les réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'éducation nationale dans ses relations avec les usagers et ses agents.

Les moyens

Cette action regroupe les crédits de rémunération des personnels en charge de cette activité, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés, les crédits de fonctionnement du médiateur de l'éducation nationale ainsi que les crédits relatifs aux frais de justice et aux réparations civiles.



Action n° 05 : Action internationale

Finalités propres de l'action

Les finalités de cette action concernent :

- la définition et la conduite d'une politique de coopération internationale dans les domaines

éducatifs (en liaison avec le ministère des affaires étrangères) ;

- le développement des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires, universitaires et de recherche étrangers ;

- le développement d'une politique d'ouverture internationale des établissements scolaires et universitaires en œuvrant à la promotion de la mobilité et de l'enseignement international.

Les acteurs

La direction des relations internationales et de la coopération (DRIC) coordonne le développement des échanges et de la coopération avec les systèmes scolaires, universitaires et de recherche étrangers.

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) est rattaché à cette action. Le CIEP contribue à la mise en œuvre des programmes de coopération en éducation, assure la formation et le perfectionnement des spécialistes de l'enseignement du français langue étrangère et favorise le développement des échanges pédagogiques internationaux.

Les moyens

Cette action regroupe les crédits de rémunérations des personnels en charge de cette activité tant en administration centrale que dans les services déconcentrés ainsi que des crédits de formation professionnelle et d'actions de promotion au titre, d'une part, des échanges d'élèves dans le cadre de conventions internationales et, d'autre part, des affaires internationales et de coopération (francophonie...). Figurent également les crédits de fonctionnement de la direction des relations internationales et de la coopération, les subventions aux associations et institutions internationales.

Les dépenses d'investissement et la subvention pour charges de service public versée au centre international d'études pédagogiques sont imputées sur cette action.



Action n° 06 : Politique des ressources humaines

Finalités propres de l'action

Cette action concerne :

- la définition et la mise en œuvre de la politique de recrutement, de formation et de gestion des personnels enseignants (à l'exception de leur formation initiale et continue), des personnels d'encadrement supérieur et des personnels non enseignants des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des personnels d'inspection ;
- le pilotage de la politique statutaire et indemnitaire ainsi que de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des carrières et des compétences des personnels ;
- la gestion de l'ensemble des personnels du ministère (gestion du mouvement des personnels enseignants, mobilité des personnels...);
- la définition de la politique d'action sanitaire et sociale pour l'ensemble des personnels du ministère.

Les acteurs

La direction des personnels enseignants (DPE), la direction de l'encadrement (DE), la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration et la direction des affaires financières (service des pensions) participent au pilotage de cette action. L'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN) est chargée du pilotage et de la mise en œuvre de la formation des personnels d'encadrement des services centraux et déconcentrés ainsi que des établissements publics relevant du ministère.

Les moyens

Cette action regroupe les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services académiques chargés de la GRH, les crédits de formation des personnels (à l'exception des personnels enseignants), les frais de changement de résidence ainsi que les crédits concernant l'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des personnels.

Les crédits d'action sociale et les crédits relatifs aux subventions d'équipement à caractère éducatif et social sont également imputés sur cette action.



Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative

Finalités propres de l'action

Cette action regroupe les établissements publics nationaux administratifs (CNDP ; CNED ; ONISEP ; CEREP) participant à la mise en œuvre de la politique éducative, à l'exception du CIEP rattaché à l'action internationale.

Les finalités de cette action sont de deux ordres :

- d'une part, veiller à ce que les établissements remplissent leurs différentes missions en respectant les objectifs que fixe l'État (sur la base notamment des contrats d'objectifs État / Établissement) ;

- d'autre part, offrir aux établissements les conditions leur permettant d'exercer leurs missions.

Dès lors, les missions statutairement assignées aux établissements deviennent des finalités de l'action.

Les acteurs : les établissements publics nationaux.

Les missions de ces établissements sont les suivantes :

- le CNDP (et les CRDP) exercent auprès des établissements d'enseignement et des communautés universitaires et éducatives une mission d'édition, de production et de développement des ressources éducatives dans tous les domaines de l'éducation ;
- le CNED dispense et promeut un enseignement à distance à tous les niveaux de formation, notamment en faisant appel aux techniques modernes de communication ;
- l'ONISEP élabore et met à la disposition des utilisateurs (élèves, étudiants, adultes en formation continue) la documentation nécessaire à l'information

et à l'orientation. Il a pour mission d'améliorer la connaissance des activités professionnelles et de définir les orientations générales de la politique de formation du personnel chargé de l'information sur les enseignements et les professions ;

- le CEREQ collecte et diffuse les informations utiles à la compréhension de la relation entre formation et emploi, auprès d'un public de responsables administratifs, syndicaux et d'entreprises au plan national et régional.

Les moyens

Cette action regroupe l'ensemble des subventions pour charges de service public versées à ces établissements.

De même, les crédits relatifs à la construction et à l'entretien de biens immobiliers appartenant à l'État, mais affectés à ces établissements, sont rattachés à cette action.



Action n° 08 : Logistique, système d'information, immobilier

Finalités propres de l'action

Les finalités de cette action concernent la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales du ministère relatives aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier.

Les acteurs

Le pilotage de cette action est assuré par la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (DPMA).

Les moyens

Cette action regroupe :

- les crédits de fonctionnement courant des services centraux et des services déconcentrés concourant à cette action ;
- les crédits représentatifs des frais de déplacement des services centraux et des services déconcentrés ;

- les crédits relatifs à l'informatique des services centraux et des services déconcentrés ;
- les crédits destinés à la construction, l'équipement et l'entretien des bâtiments occupés par les lycées et collèges restés à la charge de l'État (notamment les établissements des TOM et de la Polynésie française) ;
- les crédits destinés à la construction et l'entretien des bâtiments occupés par les services administratifs de l'État ;
- les crédits consacrés à la rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés chargés de ces missions et les crédits de fonctionnement des directions d'administration centrale qui ne figurent pas dans les autres actions.



Action n° 09 : Certification

Finalités propres de l'action

Cette action a pour finalité de définir et mettre en œuvre les politiques de certification. Cette dernière concerne l'organisation des examens destinés à favoriser l'obtention des diplômes à l'issue des cycles de formation.

Les acteurs

Les principaux acteurs sont la direction de l'enseignement scolaire et les autorités déconcentrées chargées d'organiser les examens et concours.

Les moyens

Cette action regroupe les crédits d'organisation des examens de l'enseignement général et technologique (Brevet, Bac général et technologique, BTS...), des examens de

l'enseignement professionnel (CAP, BEP, Bac pro...) ainsi que les indemnités de jury liées au suivi de ces épreuves.



Action n° 10 : Transports scolaires

Finalités propres de l'action

Cette action concerne la participation de l'État au financement des transports scolaires réalisés au sein de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis et Futuna et de la Polynésie française.

Les acteurs

La participation de l'État au financement de dépenses de transports scolaires est complétée par les collectivités et, le cas échéant, par les familles.

Les moyens

Cette action intègre les crédits destinés au financement des dépenses de transport terrestre, aérien ou maritime.

Objectifs et indicateurs

Introduction - Présentation stratégique :

Le programme de soutien de la politique de l'éducation nationale regroupe les moyens concourant de manière transversale à la mise en œuvre des programmes de la mission enseignement scolaire et de la mission recherche et enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Les fonctions de ce programme se déclinent au sein des 10 actions suivantes :

- Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives et de recherche ;
- Évaluation et contrôle ;
- Communication ;
- Expertise juridique ;
- Action internationale ;
- Politique des ressources humaines ;
- Établissements d'appui de la politique éducative ;
- Logistique, système d'information, immobilier ;
- Certification ;
- Transports scolaires.

Le choix a été fait de ne pas retenir un objectif propre à chacune des actions, mais de faire correspondre les objectifs de la fonction soutien à des grands pôles d'activités. Ces derniers ont été déterminés en raison du caractère significatif des moyens financiers correspondants et de leur importance pour le fonctionnement des programmes soutenus. Ces grands pôles d'activité sont le pilotage, la gestion des ressources humaines, la logistique ainsi que le contrôle et l'évaluation.

Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable) : Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire.

L'activité du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) est ponctuée par plusieurs grands rendez-vous durant l'année scolaire, dont la réussite s'impose à l'ensemble des services du ministère comme une obligation de résultat compte tenu de leur importance. Il s'agit notamment de l'organisation de la rentrée scolaire et des épreuves d'examens ou de concours.

Dans la mesure où le programme soutien à la politique de l'éducation nationale regroupe les fonctions « d'état major » tant au plan national, qu'au plan local, il concourt directement à la réussite de ces grands rendez-vous.

Le premier objectif est d'éviter que des classes ne se retrouvent sans enseignant à la rentrée ou que des examens et concours soient annulés et reportés. Il s'agit de suivre le nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et la durée moyenne de vacances de postes ainsi que le nombre d'épreuves d'examen et concours annulées et reportées.

Par ailleurs, dans un souci de plus grande efficacité, un objectif de maîtrise du coût de la certification est également poursuivi.

Enfin, pour permettre la réalisation des grands rendez-vous de l'année scolaire, il est important que soit assurée une répartition équitable des moyens sur l'ensemble du territoire. Elle est mesurée par le taux de dispersion académique des emplois administratifs par rapport à la moyenne nationale, l'objectif étant de réduire les écarts de dotation entre académies compte tenu de leurs charges respectives.

Indicateur n° 1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne de vacances de postes (enseignement public)

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Postes enseignants du premier degré			158		<250	<250
Durée moyenne de vacance de poste premier degré						
Postes enseignants du second degré			553		<500	<500
Durée moyenne de vacance de poste second degré						

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPE.
- Le nombre de postes non pourvus est fourni début septembre pour le premier degré et au 1er octobre pour le second degré.

La durée moyenne de vacances de poste, exprimée en nombre de semaines, est le temps moyen nécessaire pour affecter un enseignant sur un poste non pourvu à la rentrée. Cet indicateur pour les enseignants du premier et du second degré est en cours de construction ; il sera disponible en 2006.

Indicateur n° 2 : Nombre d'épreuves d'examens et de concours annulées et reportées et effectifs des candidats concernés

	2003	2004	2004	2005	2006	2006
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Epreuves du baccalauréat			nd		0	0
Effectifs de candidats concernés au baccalauréat			nd		0	0
Epreuves des concours enseignants du premier degré			nd		0	0
Effectifs de candidats concernés aux concours enseignants du premier degré			nd		0	0
Epreuves des concours enseignants du second degré	0		0		0	0
Effectifs de candidats concernés aux concours enseignants du second degré	0		0		0	0
Epreuves des concours des personnels administratifs			2		0	0
Effectifs de candidats concernés aux concours de personnels administratifs			1915		0	0

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DESCO/DPE/DPMA.

- L'indicateur pour les examens du baccalauréat – toutes séries confondues – et pour les concours enseignants du premier degré n'est pas disponible. Pour les enseignants du second degré, l'indicateur porte sur les concours nationaux de recrutement, public et privé. Pour les personnels administratifs, il concerne les concours des corps à gestions nationale et déconcentrée. Indicateur renseigné par enquêtes.

Indicateur n° 3 : Coût des examens des élèves et des concours de personnels par candidat présent

		2003	2004	2004	2005	2006	2010
	Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Brevet des collèges	euro	2,75				2,6	2,03
CAP/BEP	euro	30,8				29,2	22,8
BAC	euro	61,96				58,7	45,8
BTS	euro	141,2				133,9	104,5
Concours des professeurs des écoles	euro	144,7				137,2	107,1
Concours des personnels du second degré	euro	224,4				212,7	166,1
Concours administratifs toutes filières	euro	26,7				25,3	19,7
Concours administratifs Filière administrative	euro	24,5				23,2	18,1
Concours administratifs Filière laboratoire	euro	44,9				42,6	33,2
Concours administratifs Filière médico-social	euro	50,7				48,1	37,5

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DESCO/DPMA.
- Les dépenses constitutives du coût des concours comprennent l'indemnisation des frais de déplacement, la rémunération des membres de jury et les frais d'organisation. Données de l'enquête SICEC (système d'information relatif aux coûts des examens et concours) pour les examens des élèves et les concours des personnels enseignants. Pour les enseignants du second degré, l'indicateur mesure le coût, rapporté au nombre de candidats présents des concours des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, public et privé. La valeur cible tient compte des résultats de la gestion 2003 des examens et concours.

Indicateur n° 4 : Dispersion académique des emplois administratifs par rapport à la moyenne nationale

		2003	2004	2004	2005	2006	2010
	Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Ecart positif de l'académie la mieux dotée	nombre	230		213	195	178	98
Ecart négatif de l'académie la moins bien dotée	nombre	-252		-256	-252	-230	-126
Ecart type	nombre	107		101	95	87	48

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPMA.
- La répartition des emplois administratifs des services académiques et des EPLE s'appuie sur un outil national de classement qui permet de comparer les dotations dont disposent les académies au regard de leurs charges. Cet outil, rénové en 2000 à la demande des académies pour répondre aux évolutions de leurs besoins, prend en compte d'une part, la situation des services académiques et, d'autre part, un ensemble de critères qualitatifs liés notamment :
 - à la situation des élèves, à leur scolarité, au niveau de difficultés sociales, observé dans l'académie ;
 - à la taille des EPLE.

L'écart type mesure les différences entre les dotations d'emplois administratifs délégués aux académies et les dotations théoriques auxquelles elles auraient droit compte tenu de leurs charges.

Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Assurer l'adéquation des compétences aux qualifications requises.

Le MENESR est le premier employeur public avec quelque 1.300.000 agents, dont 1.143.000 pour la mission enseignement scolaire. La gestion des ressources humaines constitue donc un enjeu majeur.

Compte tenu de l'importance, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, de la gestion des ressources humaines au MENESR, quatre grands axes d'actions ont été retenus. Ils portent sur le recrutement, la formation, la mobilité et l'efficacité de la gestion des ressources humaines.

- **Le recrutement** : l'objectif est ici de garantir un bon niveau de recrutement des personnels. L'indicateur sur le taux de sélectivité des concours de personnels enseignants permet de mesurer le niveau des candidats aux concours. Par ailleurs, dans le cadre de la politique menée en faveur des personnes handicapées, le MENESR a pour objectif de favoriser leur insertion professionnelle.

- **La formation** : l'objectif est d'accroître les compétences et de favoriser la promotion personnelle. C'est un instrument d'adaptation à l'évolution de l'environnement professionnel et un outil de préparation à la prise de poste. Les actions de formation du programme soutien ne concernent que les personnels non enseignants ; les actions de formation des personnels enseignants et assimilés figurent, quant à elles, dans les programmes opérationnels auxquels sont rattachés ces personnels.

- **La mobilité** : l'objectif est de favoriser une plus grande adaptation des agents aux changements et aux exigences nouvelles tout en garantissant la capacité d'adaptation des services et l'adéquation poste-personne. La priorité est la stabilité des équipes éducatives au sein des établissements difficiles. Cet objectif est mesuré par un indicateur portant sur le nombre d'enseignants qui obtiennent une mutation après être restés moins de cinq ans en établissement difficile.

- **Une gestion dynamique des ressources humaines** : le premier objectif est d'accroître l'efficacité de traitement des dossiers des agents. Cet objectif est mesuré par deux indicateurs : les effectifs de personnels gérés par gestionnaire et le délai de prise en charge des rémunérations des agents nouvellement nommés. Cet indicateur mesure la capacité d'une administration à organiser et maîtriser ses processus de gestion afin d'être en mesure de faire face, lors d'arrivées importantes de personnels en septembre, à leur prise en charge financière, dans les délais les plus brefs. Le ministère a pour second objectif une meilleure mobilisation de la ressource enseignante et une optimisation de son utilisation, selon trois axes : la mobilisation de tous les personnels soit en établissement, soit en remplacement, soit dans d'autres types d'activités pédagogiques ; l'optimisation de la répartition géographique de la ressource enseignante (calibrage du mouvement) ; la réduction des surnombres par une amélioration de la gestion prévisionnelle.

Indicateur n° 1 : Taux de sélectivité des concours de personnels enseignants (public et privé)

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Concours externes du premier degré public	%	23,50		23,16	22	20,0
Concours externes du second degré public	%	18,78		13,17	13,5	15
Concours externes du premier degré privé sous contrat	%			nd		
Concours externes du second degré privé sous contrat	%			nd		

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données** : DPE/DAF.
- Le taux de sélectivité mesure le nombre de candidats recrutés par rapport aux candidats présents. Pour le premier degré public, le taux correspond aux recrutements sur listes principale et complémentaire.

L'indicateur est en cours de construction pour le privé et sera disponible à l'issue de la campagne de recrutement 2006.

Indicateur n° 2 : Taux d'emploi de personnes handicapées recrutées par catégorie de personnels (enseignants, non enseignants)

	2003	2004	2004	2005	2006	2006
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Enseignants	%		nd			
Non enseignants	%		nd			
Tous personnels	%		nd			6

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPE/DPMA.
- L'indicateur est en cours de construction (livraison prévue fin 2005). Les données actuellement disponibles portent sur un flux entrant par les voies du recrutement et du reclassement professionnel de 488 agents en 2004.

Indicateur n° 3 : Stabilité des enseignants en établissement difficile

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%			11,82		<11	<10

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPE.
- Le pourcentage de stabilité des enseignants en établissement difficile est le rapport entre le nombre d'enseignants qui obtiennent une mutation après être restés moins de cinq ans en établissement difficile et le nombre total d'enseignants affectés depuis moins de cinq ans dans ces mêmes établissements.

Indicateur n° 4 : Nombre de personnes gérées par gestionnaire de personnels des services académiques

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Moyenne nationale	nombre	202,26		nd	205,8	220
Moyenne académique minimale	nombre	92,31		nd	108,6	174
Moyenne académique maximale	nombre	266,12		nd	266,1	266
Ecart-type	nombre	39,24		nd	34,7	16,6

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPMA.
- Les données sont issues d'une enquête nationale (SERACA) effectuée tous les deux ans. Les données pour 2005 seront disponibles en juillet/août 2005.

Indicateur n° 5 : Pourcentage d'agents nouvellement nommés à la rentrée scolaire ne percevant pas une rémunération complète en octobre

	2003	2004	2004	2005	2006	2010
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Enseignants du premier degré : Public	%	2,86		2,68	<1	< 1
Enseignants du premier degré : Privé sous contrat	%	4,46		6,29	<4	< 4
Enseignants du second degré : Public	%	0,76		0,94	<1	< 1
Enseignants du second degré: Privé sous contrat	%	8,62		7,79	<4	< 4
ATOS	%	0,77		1,00	<0,8	< 0,8

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DAF.
- L'indicateur est construit par enquêtes annuelles faites auprès des services « payes » des rectorats. Il mesure le délai de prise en charge complète des personnels titulaires et stagiaires nouvellement nommés (mutés, réintégrés et nouveaux recrutés) à la rentrée scolaire. La date d'observation est le 31 octobre de chaque année.

Indicateur n° 6 : Part des surnombres disciplinaires

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Lettres	nombre	177,83				
	%	0,43				
Anglais	nombre	18,98				
	%	0,06				
Allemand	nombre	309,46				
	%	4,01				
Espagnol	nombre	39,02				
	%	0,34				
Histoire-Géographie	nombre	0				
	%	0				
Mathématiques	nombre	0				
	%	0				
Technologie	nombre	20,75				
	%	0,22				
Sciences physiques	nombre	0				
	%	0				
Sciences et vie de la terre	nombre	0				
	%	0				
Education physique et sportive	nombre	155,08				
	%	0,52				
Documentation	nombre	1,14				
	%	0,01				
Autres disciplines de l'enseignement général et technique	nombre	1290,45				
	%	2,27				
Enseignement professionnel	nombre	489,41				
	%	0,73				
Professeurs d'enseignement général de collège	nombre	19,94				
	%	0,09				
Conseillers principaux d'éducation	nombre	13,60				
	%	0,12				
Total	nombre	2535,66	3500	3800	<4000	<2500
	%	0,65	0,91	0,99	<1,05	<0,65

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPE.

- Sont considérés comme surnombres disciplinaires les enseignants recensés au-delà des besoins d'enseignement et de remplacement pour une année scolaire donnée. Ce calcul s'effectue par académie. La part des surnombres est la somme, au niveau national, de ces surnombres rapportée au nombre total d'enseignants. Pour une année n, la date d'observation est en juin de l'année n + 1. Pour l'enseignement général et technique, ont été retenues les disciplines à plus forts effectifs.

Indicateur n° 7 : Mobilisation des surnombres disciplinaires

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	50		80		90	100

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPE.
- L'indicateur sur la mobilisation mesure le pourcentage de surnombres qui sont mobilisés :
 - soit dans un autre type d'établissement, ou dans un autre niveau d'enseignement, ou une autre discipline ou qui sont affectés à des activités pédagogiques ;
 - soit sur des missions académiques ou qui font l'objet d'opérations de reconversion professionnelle.

Cet indicateur est disponible pour 2004 pour l'ensemble des disciplines considérées. Il sera disponible par discipline en 2006.

Objectif n° 3 (du point de vue du contribuable) : Optimiser les moyens de fonctionnement.

Cet objectif se décline autour de deux axes principaux :

- Optimiser la gestion des moyens logistiques, et pour les services déconcentrés réduire les variations entre académies ;
- Moderniser la gestion en s'appuyant sur le développement de l'administration électronique.

S'agissant des moyens logistiques, l'objectif est d'optimiser leur utilisation dans un contexte de stabilisation de la dépense publique, notamment en matière d'achats effectués par l'administration centrale et les services déconcentrés. Le développement de l'administration électronique permet une accélération des procédures, tout en libérant les gestionnaires de tâches répétitives sans grande valeur ajoutée.

Indicateur n° 1 : Dépense de fonctionnement par agent

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Administration centrale	euro	7058		7058	7058	7058
Services déconcentrés	euro	2698		2663	2663	2663
Ecart-type à la moyenne	%	25		23,38	23,38	<20

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPMA.
- Cet indicateur se compose :
 - pour l'administration centrale, des dépenses de fonctionnement (hors loyers, hors frais de déplacement et hors rémunérations des personnels) rapportées au nombre d'agents physiquement pris en charge sur ce budget ;
 - pour les services déconcentrés, des dépenses de fonctionnement général inscrites au chapitre 34-98 (hors loyers et hors frais de déplacement) rapportées aux effectifs d'agents rattachés aux structures administratives émergeant sur ces dépenses.

La valeur cible pour les deux premiers sous-indicateurs est donnée en euros constants.

Indicateur n° 2 : Disponibilité des applications nationales

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Application AGORA	%	98,5		99		100
Application EPP	%	99,55		98,5		100
Application KHEOPS	%	98,5		98,9		100
Application OCEAN	%	99,55		99,5		100
Messagerie en administration centrale	%	99,5		99,4		100

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPMA.
- L'indicateur retrace le taux annuel de disponibilité en heures d'un panel d'applications des services académiques et de l'administration centrale (hors applications interministérielles).

Application AGORA : gestion des personnels ATOSS et ITRF à gestion déconcentrée.

Application EPP : gestion des personnels du second degré.

Application KHEOPS : gestion financière.

Application OCEAN : gestion des examens et concours.

Indicateur n° 3 : Economies réalisées sur les achats

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPMA.
- L'indicateur est en cours de construction et sera disponible en 2006. Il concerne tous les achats sur crédits du MENESR, destinés aux programmes de la mission « enseignement scolaire ». Il consiste à mesurer la variation en pourcentage, à périmètre d'achat constant, du montant total des achats annuels effectués par l'administration centrale et les services déconcentrés.

Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen) : Développer l'évaluation des politiques éducatives et celle des structures qui les mettent en oeuvre.

La démarche d'évaluation constitue un instrument de pilotage et de régulation du système éducatif. A l'échelon national, elle doit offrir une vision globale des évolutions de ce système et à l'échelon local, permettre aux responsables éducatifs de situer leur action par rapport aux objectifs et aux résultats nationaux et locaux.

Le ministère a pour objectif le développement de la prévention du contentieux. Celle-ci est favorisée par la mise en place de dispositifs tels que la médiation. En 2004, les médiateurs (national et académiques) ont traités 5 853 réclamations. Parmi les dossiers clos en 2004 et ayant donné lieu à une intervention du médiateur (4 007), 3 216 (80 %) ont eu un résultat positif ou plutôt positif pour le réclamant.

La prise en compte des réclamations de tous ordres des usagers et des personnels comme le degré de satisfaction de ces derniers quant aux réponses qu'ils reçoivent des différents acteurs constituent un indicateur sur le fonctionnement de l'administration de l'éducation nationale, sur son efficacité et son image.

Dans le domaine juridique, il s'agit de développer le conseil et l'expertise fournis aux services de l'administration centrale par la direction des affaires juridiques du ministère, en mesurant sa capacité de réponse aux demandes de consultation des directions opérationnelles sur les projets de textes.

Indicateur n° 1 : Pourcentage de résultats positifs de l'intervention du médiateur de l'éducation nationale

	2003	2004	2004	2005	2006	2006
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	85		80			supérieur ou égal à 80

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** Médiateur de l'éducation nationale.
- L'indicateur est calculé en pourcentage des réclamations ayant donné lieu à une intervention effective du médiateur. Ne sont pas prises en compte les réclamations n'ayant pas entraîné d'intervention du médiateur : incompetence du médiateur, absence de saisine préalable des services, abandon de la réclamation par l'intéressé...

La légère baisse du taux observée en 2004 par rapport à 2003 résulte pour partie de l'incidence du nombre d'affaires classées faute de réponse de l'administration (143) d'une part, et du nombre de médiations qui n'ont pas abouti (150) d'autre part, ces deux rubriques ayant été introduites en 2004.

Indicateur n° 2 : Pourcentage de satisfaction des usagers et des personnels dans le règlement de leurs différends avec l'administration de l'éducation nationale

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%						

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DPMA/DEP/Médiateur de l'éducation nationale.
- L'indicateur est créé en 2005. Il est obtenu par sondage auprès d'un échantillon représentatif d'usagers et de personnels sur la base d'un questionnaire. Il doit permettre de mesurer, à travers les variations observées d'une année sur l'autre des personnes interrogées, leur degré de satisfaction dans le règlement de leurs différends avec l'administration de l'éducation nationale au sens large. L'indicateur sera renseigné en 2006.

Indicateur n° 3 : Délai moyen de réponse de la direction des affaires juridiques aux demandes de consultation sur les projets de textes

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
nombre						inférieur ou égal à 15

Précisions méthodologiques :

- **Sources des données :** DAJ.
- L'indicateur relève d'un objectif général de réduction des délais d'élaboration des textes en mesurant le temps de réponse, en jours, de la direction des affaires juridiques aux consultations des directions opérationnelles de l'administration centrale sur les projets de textes. Il est en cours de construction, l'action venant de débiter en 2005, avec une période expérimentale sur un semestre. Il sera renseigné en 2006.

Projet annuel de performances : Justification des crédits

Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives et de recherche	329.236.891	34.944.312	364.181.203	329.236.891	34.944.312	364.181.203
02 Évaluation et contrôle	47.189.244	4.463.413	51.652.657	47.189.244	4.463.413	51.652.657
03 Communication	9.222.462	9.333.382	18.555.844	9.222.462	9.333.382	18.555.844
04 Expertise juridique	7.139.326	8.155.327	15.294.653	7.139.326	8.155.327	15.294.653
05 Action internationale	5.456.741	11.607.507	17.064.248	5.456.741	11.607.507	17.064.248
06 Politique des ressources humaines	443.208.967	124.186.552	567.395.519	443.208.967	124.243.552	567.452.519
07 Établissements d'appui de la politique éducative		158.558.155	158.558.155		158.516.155	158.516.155
08 Logistique, système d'information, immobilier	330.901.857	295.601.249	626.503.106	330.901.857	291.536.599	622.438.456
09 Certification	105.415.956	36.923.477	142.339.433	105.415.956	36.923.477	142.339.433
10 Transports scolaires		10.446.373	10.446.373		10.446.373	10.446.373
Total	1.277.771.444	694.219.747	1.971.991.191	1.277.771.444	690.170.097	1.967.941.541

Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)
Enseignants du 1er degré		108	108	0	5.073.516
Enseignants du 2nd degré		120	115	-5	6.748.200
Enseignants chercheurs et assimilés		4	4	0	283.728
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants		831	832	+1	29.403.712
Personnels d'encadrement		1.745	1.828	+83	148.574.356
Personnels administratif, technique et de service		25.148	25.255	+107	918.524.350
Personnels des bibliothèques et des musées		21	21	0	888.594
Total		27.977	28.163	+186	1.109.496.456

* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

Éléments sur les effets de structure

Evolution des emplois

L'augmentation des moyens en personnel du programme à hauteur de 186 ETPT recouvre les évolutions suivantes :

- la transformation de mises à disposition de personnels auprès d'associations ou d'autres organismes en situations de détachement (-15 ETPT) ;
- le transfert en provenance du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » des moyens d'administration centrale chargés du pilotage de la recherche (+252 ETPT) ;
- à hauteur de -51 ETPT, le solde de divers mouvements de transferts entre missions.

Structure du programme

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et vacataires intervenant dans les services centraux et académiques de l'éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire comme de l'enseignement supérieur:

- personnels administratifs affectés dans les services centraux et académiques (rectorats, inspections académiques)
- personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) des services centraux et académiques
- autres personnels (notamment d'inspection, de direction, d'information et d'orientation ou médicaux sociaux) affectés dans les services administratifs centraux et académiques

Parmi ces personnels, 20% environ appartiennent à la catégorie A, 30% environ à la catégorie B et 50% environ à la catégorie C.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES - SORTIES

Catégorie	Entrées	Sorties	Solde
Personnels d'encadrement	53	53	0
Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement	1 851	1 881	-30
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	33	33	0

Ces estimations sont fondées sur les prévisions de départ en retraite et les prévisions de recrutement. Elles ne comprennent pas les transferts.

Coût annuel (en euros) par catégories d'emplois (Valeur du point 2006)

Catégorie	Entrants	Sortants	Moyen
Personnels d'encadrement	69 742	93 353	81 277
Personnels administratifs, techniques et de service hors d'encadrement	33 164	40 505	36 370
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	30 255	42 985	35 341

Les coûts moyens correspondent au traitement indiciaire moyen de la catégorie, tel qu'il résulte d'une enquête réalisée tous les ans par le ministère, auquel s'ajoute une évaluation des indemnités perçues en moyenne par chaque agent ; les taux de cotisations en vigueur sont appliqués.

Dans le cas des coûts « entrants » et « sortants », les indices retenus sont respectivement, les indices de recrutement et les indices que détiennent, en moyenne, les personnels partant en retraite.

GVT solde du programme (progression de l'indice réel moyen incluant les mesures catégorielles récurrentes) : 0,25% soit 1,5 M€.

Éléments salariaux

MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,7110 euros, soit une progression de 1,8% par rapport au montant prévu par la LFI 2005, ce qui représente un montant de 9,11 M€ pour le programme.

La réforme de la grille des agents de catégorie C intervenue au 1^{er} juillet 2005 représente un coût de 3,86 M€ pour le programme.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (taux 5,4%) est de 28,54 M€.

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (taux 0,1%) est de 0,48 M€.

Le montant de la cotisation employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 253,63 M€ (taux 50,2%).

PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Poursuite de la **revalorisation indemnitaire des personnels non enseignants** engagée depuis plusieurs années : 8,17 M€

Les régimes indemnitaires des personnels non enseignants des services déconcentrés de l'éducation nationale font l'objet depuis plusieurs années d'un effort particulier. Cette mesure s'inscrit dans ce contexte : au total, tous programmes confondus, ce sont 108 M€ qui auront été consacrés à cette politique sur quatre ans (2003 à 2006).

Amélioration des perspectives de promotion et du déroulement des carrières: 0,953 M€

Cette mesure vise à augmenter les possibilités de passage d'enseignants dans la hors classe du corps auquel ils appartiennent, et à promouvoir de la même façon davantage de personnels non enseignants dans les grades d'avancement des corps dont ils relèvent.

Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives et de recherche	6.391
Évaluation et contrôle	541
Communication	182
Expertise juridique	130
Action internationale	100
Politique des ressources humaines	9.702
Établissements d'appui de la politique éducative	
Logistique, système d'information, immobilier	9.429
Certification	1.688
Transports scolaires	
Total des emplois du programme	28.163

Autres éléments

Périmètre des dépenses de personnels

A titre indicatif, la décomposition des crédits de rémunération en 2006 devrait s'établir de la façon suivante :

- Rémunérations principales (traitement indiciaire, indemnité de résidence, bonification indiciaire, nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement, majoration DOM-TOM) : 650 M€

- Indemnités : 112 M€

Les principales sont les suivantes :

- indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires
- indemnité d'administration et de technicité
- prime de participation à la recherche scientifique
- indemnités pour charges administratives

- Vacances et suppléances : 29 M€

- Indemnisation du chômage des personnels non titulaires non réemployés et indemnités de licenciement : 3 M€

- Prestations familiales et sociales (congé longue durée, congé de fin d'activité, capital-décès, allocation d'invalidité temporaire, prise en charge des accidents de service ou du travail, prise en charge des trajets domicile travail) : 9 M€

Depuis le 1er juillet 2005, le service des prestations familiales aux agents affectés en métropole a été transféré aux caisses d'allocations familiales. Les DOM et les TOM ne sont pas concernés par cette réforme.

- Cotisations sociales (part employeur) y compris les nouvelles cotisations au titre des allocations familiales et des retraites : 358 M€.

A cela s'ajoutent les dépenses de formation, d'examens et de concours et d'action sociale relevant du titre 2 qui sont décrites dans les actions correspondantes (action 6 : politique des ressources humaines, action 8 : logistique, système d'information, immobilier et action 9 : certification).

Justification par action

Action n° 01 : Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives et de recherche

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	34.944.312	364.181.203
Crédits de paiement	34.944.312	364.181.203

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES D'INTERVENTION

Deux types de dépenses d'intervention sont inscrites à l'action « Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives et de recherche ». D'une part, la subvention attribuée à la collectivité de Mayotte au titre de la rémunération des personnels ATOS et d'autre part, les subventions allouées aux associations assurant la mise en œuvre des politiques éducatives.

Ces crédits correspondent à 34 944 312 € d'autorisations d'engagement et à 34 944 312 € de crédits de paiement.

Transferts aux collectivités territoriales

Subvention à la collectivité de Mayotte :

La loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte fait obligation à l'État de prendre en charge les dépenses des agents mis à sa disposition par la collectivité de Mayotte. A ce titre, celle-ci reçoit annuellement une subvention au titre de la rémunération de 92 personnels ATOS mis à disposition du vice-rectorat.

Les crédits prévus au titre de la rémunération de ces personnels s'élèvent à 1 041 348 € (AE = CP).

Transferts aux autres collectivités

Les subventions allouées aux principales associations soutenant et développant la politique de l'éducation nationale sont les suivantes :

- Ligue de l'enseignement (montant 2005 : 15,2 M€)
- Fédération nationale des Francas (montant 2005 : 2,3 M€)
- Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (montant 2005 : 2,6 M€)
- Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (montant 2005 : 2,4 M€)
- Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (montant 2005 : 1,5 M€)
- Office central de coopération de l'école (montant 2005 : 1,3 M€)
- Éclaireuses et éclaireurs de France (montant 2005 : 0,5 M€)
- Jeunesse en plein air (montant 2005 : 0,5 M€)
- Association de la fondation étudiante pour la ville (montant 2005 : 0,5 M€).

Une convention pluriannuelle a été signée avec chacune de ces associations par le ministère de l'éducation nationale. Outre les grandes associations recevant des financements récurrents, un nombre important d'associations (41 en 2005) reçoivent une subvention comprise entre 1000 € et 200 000 €.

Les crédits consacrés aux subventions aux associations sont de 33 902 964 € (AE = CP).

Action n° 02 : Évaluation et contrôle

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	4.463.413	51.652.657
<i>Crédits de paiement</i>	4.463.413	51.652.657

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Seuls les crédits de fonctionnement destinés à la réalisation d'opérations d'évaluation et de prospective figurent sur cette action.

Ces crédits de fonctionnement sont de 4 463 413 € en autorisations d'engagement et de 4 463 413 € en crédits de paiement.

Au titre de ces opérations, les services du ministère sont chargés :

- de réaliser des études, des évaluations et des enquêtes statistiques sur le monde éducatif ;
- de développer des systèmes informatiques décisionnels et des bases de données (ACADEMIA, Système d'Information et de Suivi des Étudiants, Base centrale établissements, Base centrale nomenclature ...) ;
- de conduire les évaluations de la sixième et du CE2 et de produire les cahiers d'évaluation correspondants ;
- de publier un certain nombre d'ouvrages sur le système éducatif parmi lesquels « L'état de l'école », « La géographie de l'école », les « Notes d'informations », les « Références statistiques » et la revue « Éducation et formation » ;
- d'assurer l'impression et le routage de la plupart des productions.

Action n° 03 : Communication

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	9.333.382	18.555.844
<i>Crédits de paiement</i>	9.333.382	18.555.844

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement dédiés à la communication du ministère figurent sur cette action et s'élèvent à 9 333 382 € en autorisations d'engagement et à 9 333 382 € en crédits de paiement.

Ils sont principalement destinés à financer :

- l'organisation de campagnes de communication institutionnelle ;
- le développement et la maintenance des sites web présentant les politiques conduites par le ministère (www.education.gouv.fr ; www.loi.école.gouv.fr ; www.educadoc.education.fr ; www.education.fr ; www.vie-lyceenne.education.fr ; www.enviedagir.fr)
- l'organisation ou la participation à des événements intéressant le monde éducatif tels que le Salon de l'éducation, le Salon du livre, le Salon de l'étudiant, le Salon de l'emploi public, la Fête du patrimoine ou la Fête de la musique, la remise des prix Envie d'agir ou des prix de l'éducation... ;
- la réalisation d'études et de sondages ;
- l'élaboration des Bulletins officiels, la diffusion des revues de presse,...

PRINCIPALE MESURE DE L'ANNÉE

Transfert depuis la Mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur des crédits de communication de la Direction de la recherche : + 1 663 000 € (AE = CP).

Action n° 04 : Expertise juridique

Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	8.155.327	15.294.653
<i>Crédits de paiement</i>	8.155.327	15.294.653

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action couvrent les dépenses relatives :

- aux condamnations suite à la mise en cause de l'État au titre de jugements rendus par les tribunaux administratifs, judiciaires, pénaux et les tribunaux des affaires de sécurité sociale (dépenses 2004 : 3,2 M€) ;
- aux condamnations suite à la mise en cause de l'État au titre de la loi du 5 avril 1937 modifiant les règles de la preuve en ce qui concerne la responsabilité civile des instituteurs et l'art.1384 du Code civil relatif à la substitution de la responsabilité de l'État à celle des membres de l'enseignement public (dépenses 2004 : 3,73 M€) ;
- à l'indemnisation des dommages causés aux tiers par des véhicules administratifs (dépenses 2004 : 0,8 M€) ;

- au règlement d'indemnités accordées à la suite d'accords amiables (dépenses 2004 : 0,33 M€) ;
- au paiement des consultations juridiques suscitées par le ministère (règlement des frais et honoraires versés aux avocats) (dépenses 2004 : 0,1 M€).

Les crédits de fonctionnement dédiés aux dépenses juridiques sont de 8 155 327 € en AE=CP.

Action n° 05 : Action internationale

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	11.607.507	17.064.248
Crédits de paiement	11.607.507	17.064.248

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action sont consacrés à l'organisation des formations, des échanges et des stages en France ou à l'étranger au bénéfice des enseignants des 1er et 2nd degrés. Dans ce cadre sont imputées sur cette action des dépenses de formation et de voyage.

Les crédits dédiés aux dépenses de formation et de voyage sont de 353 947 € en AE=CP.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu une subvention pour charges de service public au Centre international d'études pédagogiques d'un montant de 8 908 339 € en AE=CP.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

- Mesures nouvelles pour le Centre international d'études pédagogiques :
 - actualisation des rémunérations (+1,8 %) : + 147 347 € (AE = CP)
 - relèvement de l'indice minimum de la fonction publique : + 11 342 € (AE = CP)
 - Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et Indemnité d'administration et de technicité (IAT) : + 82 032 € (AE = CP)

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le ministère de l'éducation nationale octroie des subventions aux associations pour des projets éducatifs tournés vers l'international. Sont notamment financés les programmes de l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF), de l'association internationale des maires francophones (AIMF) et de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE).

En 2005, environ 64 projets ont été subventionnés pour une subvention moyenne de 36 400 € par projet.

Les crédits d'intervention de cette action correspondent à 2 345 221 € en AE=CP.

Subvention pour des actions internationales	Titre 6 – catégorie 2	Titre 6 – catégorie 4	Total
Autorisations d'engagement	121 334 €	2 223 887 €	2 345 221 €
Crédits de paiement	121 334 €	2 223 887 €	2 345 221 €

Action n° 06 : Politique des ressources humaines

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	124.186.552	567.395.519
Crédits de paiement	124.243.552	567.452.519

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les crédits de fonctionnement courant de cette action couvrent les frais de changement de résidence des personnels de l'éducation nationale, l'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des personnels et les crédits de formation initiale et continue des personnels non enseignants et des personnels d'encadrement. Ces crédits s'élèvent à 95 268 250 € en AE=CP.

1/ Frais de changement de résidence et congés bonifiés :

Les crédits de fonctionnement dédiés aux frais de changement de résidence et aux congés bonifiés sont de 66 073 378 € en AE=CP.

- Les frais de changement de résidence favorisent la mobilité des agents s'installant dans une nouvelle résidence administrative. Ils sont régis par quatre décrets selon qu'il s'agit de frais de déplacement au sein de la métropole (décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié), pour l'étranger (décret n° 86-416 du 12 mars 1986 modifié) ou pour l'Outre-mer (décrets n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié et n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié).

Ces dépenses comprennent la prise en charge des frais de transport et une indemnité forfaitaire au titre des frais de déménagement.

- Les congés bonifiés : l'agent dont la résidence habituelle est en métropole et qui exerce dans un DOM (y compris Saint-Pierre et Miquelon) ou l'agent dont la résidence habituelle est dans un DOM et qui exerce en métropole ou dans un autre DOM peut bénéficier d'un congé bonifié de 65 jours tous les 3 ans. L'agent bénéficie de la prise en charge de ses frais de transports aller-retour entre son lieu d'affectation et sa résidence habituelle. Ce dispositif est régi par le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 modifié et le décret n° 78-399 du 20 mars 1978 modifié.

Indicateurs :

Synthèse des dépenses de changement de résidence et de congés bonifiés exécutées en 2004.

Constat 2004	Nombre de dossiers traités	Coût moyen d'un dossier	Coût total
Changement de résidence : métropole	8 400	1 320 €	11 088 000 €
Changement de résidence : DOM	2 250	5 660 €	12 735 000 €

Constat 2004	Nombre de dossiers traités	Coût moyen d'un dossier	Coût total
Changement de résidence : TOM	2 100	14 000 €	29 400 000 €
Voyages de congés bonifiés	4 800	2 650 €	12 720 000 €
	17 550	23 630 €	65 943 000 €

2/ Les concours de recrutement des personnels :

Les crédits prévus au titre de l'organisation des concours de recrutement de l'Éducation nationale sont imputés sur cette action. Ils s'élèvent à 44 591 194 € (AE = CP). Ces crédits couvrent les indemnités et les frais de déplacement des membres des jurys ainsi que les dépenses d'organisation. La répartition entre les dépenses indemnitaires relevant du titre 2 et les dépenses d'organisation relevant des autres titres est de 61,2 % pour les premières et 38,8 % pour les secondes.

En ce qui concerne les dépenses de personnels (titre 2), 27 294 810 € (AE = CP) sont consacrés au règlement des vacances et des indemnités versées aux membres de jurys.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le coût de l'organisation des concours est estimé à 17 296 384€ en AE=CP. Il inclut les frais de déplacement des participants (indemnités journalières de déplacement et transports de personnel) et les frais d'organisation des concours (fournitures, matériels, locations de salles, frais d'impression des sujets et de routage).

Les principaux concours organisés sont les suivants :

- concours des personnels non enseignants (personnels administratifs, personnels médico-sociaux, personnels techniques et de laboratoires, CASU) ;
- concours du premier degré (professeurs des écoles, personnels d'inspection du 1^{er} degré) ;
- concours du second degré (enseignants du 2nd degré, personnels d'encadrement et d'orientation, personnels de direction et d'inspection).

Indicateurs :

Synthèse du coût des concours (hors dépense de rémunération des personnels chargés de leur organisation) et coût par candidat inscrit. Chiffres de 2003.

Concours	Indemnités de vacation et de jury (1)	Frais d'organisation (2)	Coût global des concours (1+2)	Nombre de candidats inscrits (session 2003)	Coût par candidat inscrit (en €)
Concours administratifs	1 170 000	991 000	2 161 000	115 438	18,72
Concours 1 ^{er} degré	9 745 000	2 218 000	11 963 000	108 254	110,51
Concours 2 nd degré	16 023 000	13 744 000	29 767 000	190 197	156,51
TOTAL tous concours	26 938 000	16 953 000	43 891 000	413 889	

3/ La formation :

La formation initiale et continue des personnels non enseignants et des personnels d'encadrement est imputée sur cette action. La formation continue des personnels ATOS est organisée par les services académiques. La formation initiale et continue des personnels d'encadrement est prise en charge par l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN). Le coût total des formations est estimé à 16 490 302 € (AE = CP). Le montant des indemnités versées aux stagiaires et de celles allouées aux formateurs s'élève à 6 591 814 € (AE = CP). La part des dépenses de fonctionnement est de 11 898 488€ en AE=CP.

- Les formations initiales et continues :

Sur cette action sont prises en charge les formations initiales et continues organisées à l'administration centrale ou dans les services académiques.

Ces formations s'adressent aux personnels de direction du 2nd degré, aux personnels d'inspection, aux conseillers d'administration scolaire et universitaire, aux personnels d'encadrement administratifs et aux personnels ATOS.

Les dépenses de formation peuvent être ventilées en deux catégories :

- les dépenses liées aux remboursements de frais de déplacement des participants ;

- les coûts liés à l'organisation des formations (locations de salles, fournitures, publications, documentations, achats de matériels pédagogiques et informatiques, études et recherches...).

Les crédits de fonctionnement dédiés aux formations initiales et continues sont de 8 718 488 € en AE=CP.

Indicateurs :

- Nombre de journées de formation assurées en 2003 : 153 585 journées
- Dépenses constatées en 2003 : 15 375 496 € (dont 8 898 162 € au titre du fonctionnement et 6 477 334 € au titre des indemnités)
- Coût moyen d'une journée de formation : 100,1 € (dont 57,9 € au titre du fonctionnement et 42,2 € au titre des indemnités)

- L'école supérieure de l'éducation nationale :

L'école supérieure de l'éducation nationale est un service à compétence nationale, créé par l'arrêté du 29 avril 2003 et rattaché à la direction de l'encadrement. L'ESEN a pour mission de concevoir, d'animer et de mettre en œuvre la formation des cadres administratifs et pédagogiques de l'éducation nationale.

Elle intervient en particulier dans les trois domaines suivants :

- la formation initiale, après concours de recrutement, des personnels de direction des EPLE, des inspecteurs des premier et second degrés (IEN, IA-IPR) et des conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU),
- la formation d'adaptation à l'emploi pour les cadres accédant à de nouvelles fonctions (conseillers de recteur, inspecteurs d'académie directeurs des services déconcentrés (IA DSDEN), directeurs de CIO...);
- la formation permanente qui a pour objet de favoriser l'adaptation des compétences de l'ensemble des cadres à l'évolution des enjeux du système éducatif.

En 2006, outre ses crédits de formation estimés à 1 600 000 €, l'ESEN devrait disposer d'une dotation de 1 580 000€ pour assurer son fonctionnement courant (fournitures administratives et pédagogiques, entretien immobilier, nettoyage, gardiennage, frais de télécommunications, informatiques, reprographie...). La dotation prévisionnelle destinée à l'ESEN s'élève à 3 180 000 € en AE=CP.

Indicateurs :

- o coût moyen de la journée de formation ou stage : 100,4 € (chiffres de l'année scolaire 2004-2005).

Indicateurs d'activité pour l'ESEN au titre de l'année scolaire 2004-2005

	Stagiaires	Jours de formation	Heures de formation
Formation initiale	2 033	21 442	171 540
Formation d'adaptation à l'emploi	388	1 620	9 720
Formation permanente	757	1 753	10 518
	3 178	24 815	191 778

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Aides sociales :

Sur cette action sont imputés les crédits d'action sociale de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Les crédits d'action sociale représentent 57 465 373 € (AE = CP) et se décomposent entre le titre 2 et le titre 3.

En effet, une part de ces crédits, estimée à 31 547 071 € (AE = CP), est imputée en titre 2. Il s'agit de l'ensemble des prestations ministérielles ou interministérielles destinées à aider les agents et leurs familles.

Les prestations interministérielles sont les suivantes :

- aide à la restauration en services déconcentrés et en universités (dépenses 2003 : 5,08 M€) ;

- aide à la garde des jeunes enfants (7 325 agents ont bénéficié de cette aide en 2003, montant de la dépenses 2003 : 1,03 M€) ;
- aide aux vacances (45 286 enfants ont été concernés par cette aide en 2003 pour un montant de dépense total de 2,2 M€) ;
- aide aux enfants handicapés (6 148 enfants ont reçu une aide en 2003 pour un montant total de dépense de 5,74 M€).

Les prestations ministérielles concernent les aides suivantes :

- aide au logement, à l'accueil ou à l'information (15 046 bénéficiaires en 2003 pour un montant total de dépense de 7,3 M€) ;
- aide à la garde d'enfant, aide aux études, à la famille ou au secours (28 949 bénéficiaires en 2003, dépenses totale : 9,1 M€) ;
- aide aux vacances, loisirs et sports (8 604 bénéficiaires, dépenses 2003 : 1,06 M€) ;
- aide aux personnels en situation de handicap (452 agents concernés en 2003, dépenses 2003 : 1,03 M€).

La part restante, qui est imputée sur le titre 3 et qui s'élève à 25 918 302 € (AE = CP), correspond à des aides bénéficiant aux agents.

Il existe quatre types d'aides qui sont :

- les aides à la restauration en administration centrale : l'administration participe aux prix des repas servis dans les restaurants administratifs et interadministratifs sous forme d'une subvention qui est versée à l'organisme gestionnaire. Cela se traduit pour les agents par des repas à des tarifs réduits ;
- les aides aux agents et aux enfants des agents en situation de handicap : le ministère subventionne la mutuelle générale de l'éducation nationale afin que celle-ci verse des prestations sociales au titre de l'achat d'équipements spéciaux, de l'aménagement de leurs domiciles ou véhicules personnels, de l'envoi des enfants et jeunes adultes dans des centres de vacances ou loisirs adaptés, du financement d'aides à domicile... ;
- les aides au soutien à la vie personnelle et familiale : l'administration verse des subventions aux mutuelles au titre de la couverture des risques sociaux ou d'aides de ménagères à domicile ou de travailleuses familiales ;
- les aides pour les vacances, la culture et les loisirs : l'administration verse à quelques associations une subvention annuelle correspondant à la participation de l'administration à leurs frais de fonctionnement et permettant de pratiquer une réduction financière sur les tarifs des différentes activités offertes par ces associations (séjours à l'étranger, activités sportives, activités culturelles et de loisirs).

Indicateurs :

Synthèse prévisionnelle des aides sociales qui seront attribuées en 2006

	Indicateurs	Estimation de la dépense 2006	Coût moyen
Aide à la restauration des personnels de centrale	390 000 repas	1 486 000 €	3,81 €
Actions en faveur des enfants et personnels handicapés	8 575 agents	2 826 000 €	329,55 €
Soutien à la vie professionnelle et familiale		18 006 000 €	
Subventions pour les vacances, culture et loisirs		3 600 000 €	
		25 918 000 €	

Participation de l'État à la réservation de logements sociaux

En application des articles R314-4-1 et R314-5 du code de la construction et de l'habitat (modifiés par le décret n°2004-246 du 19 mars 2004), les services de l'État sont autorisés à réserver des logements pour leurs personnels auprès des organismes gestionnaires de logements sociaux. A ce titre, le ministère de l'éducation nationale a réservé 41 logements sociaux en 2004 pour les personnels travaillant à Paris (administration centrale et académie de Paris) et prévoit d'en réserver 19 supplémentaires.

Les crédits d'intervention dédiés à la réservation de logements sociaux sont de 1 000 000 € d'autorisations d'engagement et 1 357 000 € de crédits de paiement.

Action sociale	Titre 6 – catégorie 1	Titre 6 – catégorie 4	TOTAL
Autorisations d'engagement	25 918 302 €	1 000 000 €	26 918 302 €
Crédits de paiement	25 918 302 €	1 357 000 €	27 275 302 €
<i>dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux</i>	25 918 302 €	557 000 €	26 475 302 €
Crédits de paiement à ouvrir après 2006	-	800 000 €	800 000 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'IMMOBILIER

Les crédits d'investissement de cette action couvrent les dépenses d'investissement au titre de l'action sociale. Ces crédits correspondent à 2 000 000 € d'autorisations d'engagement et à 1 700 000 € de crédits de paiement.

Les principales opérations financées sont les suivantes :

- création et rénovation de cafétérias et de restaurants administratifs ;
- premier équipement des restaurants administratifs ;
- remise aux normes d'hygiène et de sécurité des restaurants administratifs et des centres de loisirs pour enfants ;
- construction ou restructuration de centres de loisirs.

Outre ces opérations, le ministère participe également au financement de projets interministériels de restauration agréés par le comité interministériel d'action sociale (CIAS). Cela concerne plus particulièrement la construction, la restructuration ou la mise aux normes d'hygiène et de sécurité de restaurants interadministratifs (RIA).

Investissements sociaux	Titre 5
Autorisations d'engagement	2 000 000 €
Crédits de paiement	1 700 000 €
<i>dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux</i>	1 200 000 €
Crédits de paiement à ouvrir après 2006	800 000 €

Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	158.558.155	158.558.155
<i>Crédits de paiement</i>	158.516.155	158.516.155

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Il est prévu d'attribuer des subventions pour charges de service public aux quatre établissements publics nationaux opérateurs principaux de l'État inscrits sur cette action. Ces subventions concernent les dépenses de rémunération et de fonctionnement et s'élèvent à 158 558 155 € en AE=CP.

Les quatre établissements sont les suivants :

- l'Office national d'information sur les enseignements et les professions. Sa dotation 2006 s'élève à 27 667 923 € en AE=CP ;
- le CNDP et les CRDP. Leur dotation 2006 s'élève à 95 755 279 € en AE=CP;
- le Centre d'études et de recherches sur les qualifications. Sa dotation 2006 s'élève à 7 013 694 € en AE=CP;
- le Centre national d'enseignement à distance. Sa dotation 2006 s'élève à 28 121 259 € en AE=CP.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

- Mesures nouvelles :

- actualisation des rémunérations (+1,8 %) : + 3 224 279 € (AE = CP)
- relèvement de l'indice minimum de la fonction publique : + 322 049 € (AE = CP)
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et Indemnité d'administration et de technicité (IAT) : + 1367 163 € (AE = CP)

- Transfert depuis la Mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur au Centre national d'enseignement à distance d'un ETP de professeur agrégé et des crédits de rémunération correspondant : + 56 896 € (AE = CP).

Action n° 08 : Logistique, système d'information, immobilier

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	295.601.249	626.503.106
Crédits de paiement	291.536.599	622.438.456

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Sur cette action figurent les frais de déplacement des personnels rémunérés sur le programme soutien, les crédits informatiques, les crédits de fonctionnement courant, de maintenance des locaux des services déconcentrés et de l'administration centrale et les dépenses de loyer. Ils représentent, en 2006, y compris les transferts entre missions, un montant de 222 193 949 € en AE=CP.

Frais de déplacement

Les modalités de remboursement des frais de déplacements sont fixées par le décret n°2000-928 du 22 septembre 2000.

Les crédits de fonctionnement dédiés aux frais de déplacement sont de 10 552 647 € en AE=CP.

Indicateurs :

Coûts des frais de déplacement en administration centrale et en services déconcentrés

	Nombre de missions prévues en 2005	Coût moyen par mission	Coût total
Administration centrale	25 100	254 €	6 375 400 €
Services déconcentrés	57 000	73 €	4 161 000 €
	82 100	128 €	10 536 400 €

Fonctionnement courant de l'administration centrale et des services académiques

Les dépenses de fonctionnement courant recouvrent les dépenses de matériels, de fournitures, de mobilier, les achats de services, les frais de correspondance, les travaux d'impression, les frais de télécommunications, les dépenses de fluides, de nettoyage, les travaux de reprographie et les dépenses de véhicules.

Les crédits consacrés au fonctionnement courant s'élèvent à 85 617 328 € en AE=CP.

Indicateurs :

- Effectifs 2004 : 28 966 agents
- Dépenses de fonctionnement courant en 2004 : 83 519 300 €
- Coût moyen du fonctionnement par agent : 2 883 €

DÉPENSES D'IMMOBILIER

Frais de maintenance et loyer :

Les crédits destinés aux loyers s'élèvent à 39 989 000 € (AE = CP) et ceux consacrés aux charges et à l'entretien des locaux se montent à 39 726 446 € (AE = CP).

Indicateurs :

- Surfaces louées (administration centrale + services déconcentrés) : 367 747 m²
- Coût du loyer au m² : 105 €/m² (378 €/m² pour l'administration centrale, 92 €/m² en services déconcentrés)

Coût des charges (fluides, nettoyages, gardiennage...), de la maintenance et de l'entretien :

- Surfaces totales concernées : 1 446 164 m²
- Coût par m² : 25 €/m²

DÉPENSES D'INFORMATIQUE

Ces crédits s'élèvent à 46 308 528 € en AE=CP.

Les crédits informatiques peuvent être regroupés en trois catégories :

- Les dépenses incompressibles : 22,22 M€

Il s'agit des marchés et contrats en cours d'exécution telles que les prestations d'exploitation et de maintenance des réseaux, de la sécurité, des matériels et logiciels bureautiques, des prestations d'hébergement externes des applications anciennes et des sites internet, des contrats de maintenance, de licences de logiciels informatiques, des prestations de maintenance courante du parc applicatif.

- Le maintien du potentiel : 13,74 M€

Une part du budget est consacrée à l'entretien des postes de travail informatiques, des infrastructures de réseau et des serveurs et du pilotage technique (études et assistance).

- Les projets en cours : 10,34 M€

Les principaux projets en cours sont :

- le développement de la nouvelle application Paie en EPLE ;
- la distribution au sein des académies de la nouvelle Base Élève et de la Base École ;
- le déploiement généralisé de l'application SCONET (application de gestion des élèves des établissements du 2nd degré) et de STS Web (gestion des services enseignants et calcul des HSA) dans 8 000 EPLE ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet Palier 2006, ACCORD LOLF et NDL LOLF ;
- la rénovation du système d'information sur la recherche universitaire SIREDO.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

- Mesure au titre de l'augmentation des loyers (+ 1,8 M€ : augmentation de l'indice du coût de la construction) et au titre de l'ajustement des crédits de fonctionnement courant (+ 3,2 M€ : augmentation du taux d'inflation hors tabac) :

+ 5 000 000 € (AE = CP).

- Mesure de transfert depuis la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur au titre des crédits de fonctionnement de la direction de la recherche et de la direction de l'enseignement supérieur :

+ 10 839 462 € (AE = CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

La dotation prévue au titre des immobilisations corporelles s'élève à 52 850 000 € en autorisations de programme et 42 914 000 € en crédits de paiement. Elle est répartie entre les conventions de développement signées avec les collectivités de Mayotte et de Wallis-et-Futuna, les opérations de maintenance des établissements restés à la charge de l'État et les opérations d'investissement sur les bâtiments des services académiques et de l'administration centrale.

1/ Les conventions de développement :

AE = 18,77 M€ - CP = 17,76 M€

Les conventions de développement signées avec les collectivités territoriales de Mayotte et de Wallis-et-Futuna, imputées sur cette action, sont les suivantes :

- Mayotte : engagement complémentaire 2003-2006, cet engagement a été prolongé jusqu'en 2009. Cette convention spécifique prévoit la construction de collèges, la rénovation et l'extension des lycées pour tenir compte de l'évolution de la démographie. Montant total de la convention : 103,82 M€.

- Wallis et Futuna : convention de développement 2003-2007 : Elle prévoit des travaux de rénovation, de restructuration des collèges et du lycée de Wallis. Montant total de la convention 2 M€.

Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale finance hors CPER des opérations de construction, de rénovation, d'entretien, d'équipement et de mise en sécurité des lycées d'enseignement général, des lycées professionnels et des antennes de lycées professionnels de Nouvelle Calédonie.

2/ Opérations de maintenance dans les établissements restant à la charge de l'État :

AE = 2,01 M€ - CP = 4,046 M€

Les travaux d'entretien des établissements restés à la charge de l'État (le foyer des lycéennes, le lycée autogéré de Paris, le lycée Comte de Foix d'Andorre et le lycée de St-Pierre-et-Miquelon).

3/ Les opérations de construction, rénovation et modernisation des bâtiments administratifs des services déconcentrés et de l'administration centrale :

AE = 32,07 M€ - CP = 21,108 M€

Un très grand nombre d'opérations actuellement en cours se poursuivront en 2006. Parmi les plus importantes figurent la construction du rectorat de Toulouse, l'achèvement de l'opération de réhabilitation pour le relogement du rectorat de Poitiers, la mise en sécurité des rectorats de Lille, Montpellier et de l'inspection académique de la Haute-Garonne et la poursuite de la restructuration du bâtiment abritant le service des pensions à la Baule.

Opérations d'investissement	Titre 5
Autorisations d'engagement	52 850 000 €
Crédits de paiement	42 914 000 €
<i>dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux</i>	<i>11 170 000 €</i>
Crédits de paiement à ouvrir après 2006	41 680 000 €

Cette action inclut le transfert de 36.700 € en AE et 18.350 en CP au PITE (filiale bois).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Sur ce titre sont imputés les contrats signés avec les collectivités d'Outre-mer, les subventions allouées aux établissements à la charge de l'État et le Fonds spécifique de sécurité.

Transferts aux collectivités territoriales

Les contrats signés avec les collectivités d'Outre-mer

Les contrats de plan conclus avec les départements d'Outre-mer et avec le territoire de Polynésie française sont imputés sur cette action. Ils financent les équipements, les restructurations et les mises aux normes d'hygiène et de sécurité des établissements des 1^{er} et 2nd degrés (écoles primaires, collèges, lycées et lycées professionnels). En outre, un plan exceptionnel d'investissement pour la Guyane prévoit la construction d'établissements scolaires (1^{er} et 2nd degré) pour faire face à la forte croissance démographique de ce département.

Concernant la Polynésie française, une convention de développement 2000-2003 prolongée d'une année par une convention exceptionnelle en 2004 a été totalement financée en autorisations de programme. En 2006, les crédits demandés au titre des conventions ne concernent que des crédits de paiement pour couvrir les autorisations de programme déjà affectées. Les opérations inscrites dans ces conventions concernent en grande majorité de l'équipement de bâtiments scolaires.

Les crédits dédiés à ces contrats s'élèvent à 13 334 000 € en autorisations d'engagement et 18 452 000 € en crédits de paiement.

Indicateurs :

Synthèse des contrats en cours avec les collectivités d'Outre-mer

	Nature du contrat	Montant total des contrats (en euros)	Taux d'exécution en AE au 31/12/2004
Wallis	Convention 2003-2007 (entamée en 2005)	2 000 000	0 %
	Convention 2000-2004 1 ^{er} degré	625 041	100 %
	Convention 2000-2004 2 nd degré	6 143 635	100 %
Mayotte	Convention de développement 2000-2004	76 224 509	96,4 %
	Convention exceptionnelle 2003-2009	103 817 781	10,1 %
Polynésie	Convention de développement 2000-2004	52 454 461	100 %
Guadeloupe	CPER 2000-2006 1 ^{er} degré	6 097 961	16 %
	CPER 2000-2006 2 nd degré	6 097 961	65 %
Guyane	CPER 2000-2006 1 ^{er} degré	18 293 882	78,5 %
	CPER 2000-2006 2 nd degré	18 293 882	30,8 %
	Plan exceptionnel d'investissement	7 620 000	59,8 %
Martinique	CPER 2000-2006 1 ^{er} degré	2 286 735	58,8 %
	CPER 2000-2006 2 nd degré	3 048 980	15 %
La Réunion	CPER 2000-2006 1 ^{er} degré	10 671 431	39 %
		306 907 583	58,2 %

Les établissements restés à la charge de l'État

Les établissements restés à la charge de l'État reçoivent une dotation de maintenance. La dotation sera en 2006 de 1 070 000 € en autorisations d'engagement et 1 805 000 € en crédits de paiement pour couvrir les autorisations d'engagement déjà engagées.

Le fonds spécifique de sécurité

Les 12 établissements d'enseignement à section binationale ou internationale (les collèges et lycées de Buc, de Saint Germain en Laye, de Sèvres, de Valbonne, de Ferney-Voltaire et le collège de l'Esplanade et le lycée des Pontonniers à Strasbourg) ainsi que les collèges et lycées de Font-Romeu ont été décentralisés le 1er janvier 2005. Corrélativement, il a été décidé d'ouvrir un fonds pour la mise en sécurité des bâtiments qui ont été transférés. Il s'agit principalement d'effectuer des remises aux normes en ce qui concerne la sécurité incendie, l'hygiène et la sécurité des cuisines et la sécurité électrique.

Le coût global de ces travaux est chiffré à 12,38 M€ et sera financé sur 2 ans. En 2006, les crédits prévus pour ces travaux sont de 6 190 000 € en autorisations d'engagement et 6 190 000 € en crédits de paiement.

Subventions d'investissement	Titre 6 – catégorie 3	Titre 6 – catégorie 4	Total
Autorisations d'engagement	13 334 000 €	7 260 000 €	20 594 000 €
Crédits de paiement	18 452 000 €	7 995 000 €	26 447 000 €
<i>dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux</i>	4 000 000 €	7 995 000 €	11 995 000 €
Crédits de paiement à ouvrir après 2006	14 452 000 €	0 €	14 452 000 €

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Mesure nouvelle au titre du fonds spécifique de sécurité des établissements anciennement à la charge de l'État qui ont été décentralisés au 1^{er} janvier 2005 : + 3 000 000 € (AE = CP).

La tranche 2006 du fonds spécifique de sécurité s'élève à 6,19 M€ (AE = CP). Elle sera financée d'une part par une mesure nouvelle à hauteur 3 M€ et d'autre part par une mesure de redéploiement de 3,19 M€ au sein des dépenses d'intervention.

Action n° 09 : Certification**Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	36.923.477	142.339.433
<i>Crédits de paiement</i>	36.923.477	142.339.433

Justification des éléments de la dépense par nature**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT**

Les crédits (hors crédits de rémunération des agents des rectorats) prévus au titre de l'organisation des examens et concours de l'Éducation nationale sont imputés sur cette action. Ils s'élèvent à 85 962 941 € (AE = CP). Ces crédits sont destinés à couvrir le paiement des indemnités et des frais de déplacement des membres des jurys ainsi que les dépenses d'organisation. La répartition entre les dépenses indemnitaires relevant du titre 2 et les dépenses de fonctionnement courant relevant du titre 3 est de 57% pour les premières et 43% pour les secondes.

- En ce qui concerne les dépenses de personnels (titre 2), 49 039 464 € (AE = CP) sont consacrés au règlement des vacations et des indemnités de jury versées aux personnels.

Les indemnités de vacations correspondent à des recrutements de vacataires au moment des fortes charges de travail dans l'organisation des examens, surtout des baccalauréats. Les indemnités de jury représentent 80 % de la dépense indemnitaire.

- Les dépenses de fonctionnement courant pour les examens représentent 36 923 477 € (AE = CP). Il est possible de distinguer les frais de déplacement des frais d'organisation.

Les dépenses au titre des frais de déplacement représentent une part significative du coût des examens post-baccalauréat (BTS).

Les dépenses au titre des frais d'organisation regroupent principalement les fournitures, les locations de salles et la matière d'œuvre. Le poids de ces dépenses est plus élevé pour les examens de l'enseignement professionnel en raison de l'importance du coût de la matière d'œuvre.

Les principaux examens organisés sont les suivants :

- brevet et certificat de formation générale ;
- certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles,
- baccalauréat général, baccalauréat technologique et baccalauréat professionnel ;
- concours général ;
- brevet de technicien supérieur ;
- diplômes d'expertise comptable (diplôme d'expert comptable, diplôme préparatoire aux études comptables et financières, diplôme d'études comptables et financières, diplôme d'études supérieures comptables et financières) ;

- concours d'entrée à l'École normale supérieure (ENS), l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) et les concours communs polytechniques (CCP) organisés par le Service interacadémique des examens et concours (SIEC).

Synthèse du coût des examens et coût par candidat inscrit, hors dépense de rémunération des personnels chargés de l'organisation des examens en rectorats. (Chiffres de 2003 en euros).

Examens	Frais de jury (1)	Frais d'organisation (2)	Coût global d'un examen (1+2)	Nombre de candidats inscrits	Coût par candidat inscrit
Baccalauréat général	10 398 000	6 650 000	17 048 000	324 683	52,5
Baccalauréat technologique	7 935 000	4 894 000	12 829 000	184 444	69,6
Baccalauréat professionnel	3 875 000	3 134 000	7 009 000	124 245	56,4
CAP/BEP	6 654 000	7 135 000	13 789 000	498 901	27,6
DN Brevet	1 210 000	863 000	2 073 000	808 127	2,6
Autres examens 2nd degré	1 800 000	3 841 000	5 641 000	77 266	73
Post-bac	12 338 000	10 133 000	22 471 000	173 608	129,4
Expertise comptable	1 010 000	270 000	1 280 000	17 067	75
Autres écoles du supérieur	255 000	625 000	880 000	11 995	73,4
TOTAL	45 475 000	37 545 000	83 020 000	2 220 236	

PRINCIPALE MESURE DE L'ANNÉE

Mesure de transfert depuis la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur des crédits des examens et des concours de l'enseignement supérieur dont l'organisation relève du Service interacadémique des examens et concours (SIEC) : + 896 000€ (AE = CP).

Action n° 10 : Transports scolaires

Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	10.446.373	10.446.373
Crédits de paiement	10.446.373	10.446.373

Justification des éléments de la dépense par nature

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Les crédits d'intervention de cette action couvrent les subventions allouées aux familles au titre de la participation de l'État à la prise en charge d'une partie des transports scolaires des élèves de Polynésie française, de Nouvelle Calédonie et de Wallis-et-Futuna.

Ces crédits correspondent à 10 446 373 € en AE=CP.

Les modalités de la participation financière de l'État aux dépenses de transports scolaires terrestre, maritime et aérien dans ces trois collectivités sont définies par le décret n°69-520 du 31 mai 1969.

L'État est compétent pour les transports scolaires à Wallis-et-Futuna alors que pour la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie, la compétence est exercée par les territoires. Toutefois dans tous les cas, l'État cofinance les transports scolaires avec les territoires et les autres collectivités locales.

Indicateurs :

Montant de la dotation allouée en 2004 : 8 886 342 €

Effectifs 2004 : 44 843 élèves

Coût moyen par élève : 198 €

Indicateurs des coûts moyens des transports par élève selon le type de transport (chiffres de 2004)

	Transport aérien		Transport maritime		Transport terrestre	
	Effectifs	Coût moyen /élève	Effectifs	Coût moyen /élève	Effectifs	Coût moyen /élève
Wallis et Futuna	1 001	520 €	-	-	1 997	208 €
Polynésie	1 704	798 €	2 088	382 €	13 946	109 €
Nouvelle Calédonie	-	-	40	156 €	24 067	177 €
TOTAL	2 705	695 €	2 128	377 €	40 010	155 €

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Mesures de transfert au titre de la décentralisation :

Le chapitre III de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit la décentralisation de la compétence de l'État concernant les transports scolaires en Île-de-France. La loi confie au syndicat des transports en Île-de-France (STIF), à compter du 1^{er} juillet 2005, la responsabilité de l'organisation et du financement des transports scolaires et du financement du transport individuel des élèves handicapés.

Le montant du transfert a été évalué à 100 800 000 € en AE=CP.

Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	1.971.991.191	1.919.398.969	52.592.222
Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)	267.296.000	48.542.572	218.753.428
Total pour le programme	2.239.287.191	1.967.941.541	271.345.650

* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Projet annuel de performances : Opérateurs

Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			166.255.386	166.213.386	167.466.494	167.424.494
Transferts ou dotations						
Totaux pour le programme			166.255.386	166.213.386	167.466.494	167.424.494

Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		27.977	28.163
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		4.930	4.826
Total général		32.907	32.989

Tableau des emplois des opérateurs – année 2005

Détail des emplois 2005 rémunérés par les opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
CEREQ	193	
CIEP	216	
ONISEP	576	
CNED	1.476	
SCEREN	2.469	
Total général	4.930	

Présentation des principaux opérateurs

Centre d'étude et de recherche sur les qualifications (CEREQ)

Présentation de l'opérateur

Le statut et les missions du centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) sont définis par le décret n° 85-634 du 25 juin 1985 modifié par les décrets n° 1993-921 du 12 juillet 1993 et 2002-699 du 30 avril 2002.

Le CEREQ collecte et diffuse les informations utiles à la compréhension de la relation entre formation et emploi, auprès d'un public de responsables administratifs, syndicaux et d'entreprises au plan national et régional

Il assure le développement de deux sources statistiques à vocation nationale (l'Observatoire des entrées dans la vie active et le traitement des déclarations d'employeurs relatives au financement de la formation professionnelle) ainsi que la création de dispositifs spécifiques d'enquêtes.

Le CEREQ conduit chaque année une cinquantaine d'études pour le compte des ministères de tutelle ou des partenaires de ces ministères (observatoires, branches professionnelles, partenaires sociaux), et le réseau des centres régionaux associés réalise plus d'une centaine d'études pour les partenaires institutionnels, centres de recherche ou les collectivités territoriales impliquées dans la relation formation et emploi. Enfin, le CEREQ a ouvert récemment un réseau de coopérations européennes et internationales portant sur des thèmes variés.

Un certain nombre de publications permet aux responsables de la communauté éducative, syndicats et entreprises nationales ou régionales de connaître les résultats des études entreprises et de disposer de bases de données. Les publications se partagent entre trois supports principaux : Les Notes emploi formation (NEF) traitent d'une question sous l'angle d'attaque à partir des investigations du Centre ; Rapports et échanges sur les liens formation-emploi (RELIEF) est une collection classique de résultats issus des rapports d'études ou de colloques et séminaires. Enfin, dans un souci de réactivité, a été ouvert sur le site une série

" Net.doc " visant à accueillir des résultats bruts d'études avant éventuelle publication dans les collections du Centre.

Le site Internet du CEREQ propose également un portail documentaire permettant l'accès à plusieurs services documentaires : bibliographies préétablies à partir de mots clés, réorientation vers des sites d'institutions proches, accès aux publications et aux bases de données du Centre en ligne. Ce portail est accessible en 4 langues : français, anglais, allemand, espagnol.

L'établissement est rattaché à l'action n° 7 : établissements d'appui de la politique éducative présentée dans le programme "soutien de la politique de l'éducation nationale".

Le CEREQ est organisé de la manière suivante :

- Un établissement public implanté à Marseille
- Un réseau composé de 18 Centres Régionaux Associés (CRA), insérés dans des équipes de recherche universitaire réparties sur l'ensemble du territoire.

Le CEREQ, établissement public sous la double tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement reçoit à ce titre deux subventions par jour charges de service public.

Un contrat d'objectif, signé en 2004 entre le ministère et le CEREQ identifie, au sein de ses missions statutaires, les axes prioritaires à développer par l'opérateur jusqu'en 2007.

Financements de l'État *

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative			7.135.326	7.135.326	7 013 694	7 013 694
Subventions pour charges de service public			7.135.326	7.135.326	7 013 694	7 013 694
Total			7.135.326	7.135.326	7 013 694	7 013 694

* Hors subvention du Ministère de l'emploi, soit 2,55 M€

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
5.940	2.349 ³		1.391	9.680

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
6.506	3.011	163	9.680

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		193 ⁴	189
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			
Total		193	189

La consolidation indicative des emplois porte sur les effectifs rémunérés par l'opérateur sur la subvention pour charges de service public et sur autres ressources.

Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Présentation de l'opérateur

Le statut et les missions du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) sont définis par le décret n° 87-325 du 12 mai 1987 modifié par le décret n° 2000-1017 du 12 octobre 2000.

Le CIEP contribue à la mise en œuvre des programmes de coopération en éducation, assure la formation et le perfectionnement des spécialités de l'enseignement du français langue étrangère et favorise le développement des échanges pédagogiques internationaux.

Par ailleurs l'établissement gère les sessions de différents diplômes ou certifications liés à la langue française et impliquant de nombreux pays. Le Test de connaissance du français (TCF) concerne annuellement environ 20 000 candidats dans plus de 70 pays ; environ 50 000 Diplômes d'études en langue française ou Diplômes approfondi de langue française (DELF et DALF) sont délivrés chaque année dans environ 145 pays. Enfin le CIEP est opérateur pour l'organisation de l'option internationale du

baccalauréat qui concerne chaque année environ 900 candidats. Le CIEP gère par ailleurs le centre d'information sur la reconnaissance des diplômes qui est chargé de promouvoir la mobilité internationale en facilitant la lecture des parcours académiques et professionnels étrangers.

Le CIEP est responsable du programme d'échange d'assistants de langue et gère annuellement plus de 6 000 postes d'assistants étrangers en France couvrant une dizaine de langues étrangères, et environ 2 500 assistants français à l'étranger, dans une vingtaine de pays. Cette gestion concerne tout aussi bien l'affectation des assistants que leur accueil (et leur formation lors de leur arrivée en France pour les assistants étrangers).

Le CIEP accueille ou organise des stages pour des membres de la communauté éducative nationale et internationale ayant pour objet la langue française : soit par rapport à son apprentissage (stages de formation pour les enseignants du français langue étrangère, des sections bilingues

³ Dont 2.347 au titre du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement dont l'établissement est présenté en tant qu'opérateur secondaire dans le programme "Gestion et évaluation des politiques d'emploi et de travail" et l'action "Études et statistiques".

⁴ Dont 13 emplois au titre du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

francophones...), soit sur ses aspects linguistiques ou culturels.

Dans le domaine de l'ingénierie éducative, le CIEP mène des études et des missions d'expertise sur la demande des institutions dans des pays étrangers, et joue le rôle d'ensemblier de la réponse française aux appels d'offres dans le secteur de l'éducation.

L'établissement produit et met à disposition de ses partenaires des publications et des ressources documentaires. Un fonds documentaire de choisir 23 000 références (ouvrages, périodiques, documents audio-visuels et multimédia) est accessible au centre de ressources. Celui-ci propose également des produits du fonds documentaire en ligne. Les principales publications sont la Revue internationale d'éducation de Sèvres et le Billet du bilingue. Le site Internet permet d'accéder à de nombreuses informations, et le site "PrimLangues" qui est un appui à l'enseignement des langues en primaire est consulté par environ 20 000 internautes par mois.

L'établissement est rattaché à l'action n° 5 : Action internationale dans le programme « soutien de la politique de l'éducation nationale »

Le CIEP est organisé de la manière suivante :

- 1 centre implanté à Sèvres
- 1 centre local à la Réunion

Le CIEP, établissement public, sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche reçoit à ce titre une subvention pour charges de service public.

Un contrat d'objectif, au sein de ses missions statutaires, signé en 2003 entre le ministère et le CIEP identifie les axes prioritaires à développer par l'opérateur sur trois ans. Le bilan de ce contrat et l'élaboration d'un nouveau contrat interviendront en 2006.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Action internationale			9.027.618	9.027.618	8 908 339	8 908 339
Subventions pour charges de service public			9.027.618	9.027.618	8 908 339	8 908 339
Total			9.027.618	9.027.618	8 908 339	8 908 339

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
9.028	111		4.801	13.940

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
8.805	4.939	196	13.940

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		216	218
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		0	0
Total		216	218

La consolidation indicative des emplois porte sur les effectifs rémunérés par l'opérateur sur la subvention pour charges de service public et sur autres ressources.

Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)

Présentation de l'opérateur

Le statut et les missions de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) sont définis par le décret n° 70-238 du 19 mars 1970.

L'ONISEP élabore et met à la disposition des utilisateurs (élèves, étudiants, adultes en formation continue) la documentation nécessaire à l'information et à l'orientation.

Il a pour mission d'améliorer la connaissance des activités professionnelles et de définir les orientations générales et la politique de formation du personnel chargé de l'information sur les enseignements et les professions.

Le travail d'élaboration documentaire concerne des collections grand public et des catalogues professionnels pour plus de 110 titres et environ 500 fiches métiers publiés annuellement.

Les productions audiovisuelles et multimédia sont également importantes : elles se rapportent à des vidéos et DVD présentant des métiers (plus de 120 clips métiers sont mis en ligne sur le site onisep.fr), l'atlas de la formation initiale, la collection " Planète métiers " qui constitue l'offre de base de l'ONISEP au sein du Canal numérique des savoirs. Au total, plus de 7 millions de documents, tous supports confondus, sont diffusés chaque année.

L'ONISEP assure un service de diffusion auprès des établissements d'enseignement, des centres d'information et d'orientation, des centres de documentation et d'information au sein d'établissements. Ce service est gratuit pour la plupart des documents, et un service d'abonnement payant permet à environ 1 000 usagers nouveaux d'obtenir les publications de l'établissement. Dans les établissements d'enseignement, l'ONISEP propose des " kiosques ONISEP " permettant de trouver les renseignements sur les métiers et les diplômes, et d'accéder aux bases de données.

Selon les demandes du ministère de tutelle et l'actualité pédagogique, l'ONISEP est amené à créer de nouvelles publications ou collections, comme par exemple sur le thème de la professionnalisation la création récente de la collection

" Voie pro " destinée aux collégiens qui commencent une formation professionnelle après la classe de 3^e, la parution d'un dossier " Vite un métier, réussir la voie professionnelle " et un guide " Réussir au lycée professionnel ". Dans le domaine du handicap, l'ONISEP participe à la publication d'une revue " Réadaptation " et a mis en place une opération spécifique " Tous partants pour réussir ".

L'ONISEP met à disposition de ses usagers des bases de données et un site internet. L'établissement travaille depuis plusieurs années à la construction d'une base de données en réseau. Cet outil IDEO (Information, Documentation, Edition, Orientation) va bientôt permettre une mise à disposition du public de toutes les données sous les formes les plus appropriées, depuis la vision nationale jusqu'aux informations locales au plus proche d'un établissement. Le site Internet de l'ONISEP reçoit environ 7 millions de visiteurs.

L'établissement est rattaché à l'action n° 7 : établissements d'appui de la politique éducative présentée dans le programme « soutien de la politique de l'éducation nationale ».

L'ONISEP est organisé de la manière suivante :

- 1 service central (implanté à Lognes)
- 30 délégations régionales implantées par académie et placées sous la tutelle du recteur.

L'ONISEP, établissement public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche reçoit à ce titre une subvention pour charges de service public.

Dans le cadre d'un renforcement du dialogue de gestion avec l'établissement, le ministère de tutelle et l'ONISEP formaliseront en 2006 le premier contrat d'objectifs de l'opérateur qui fixera les axes prioritaires à développer pour les trois ans à venir.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Établissement d'appui de la politique éducative			27.355.421	27.355.421	27 667 923	27 667 923
Subventions pour charges de service public			27.355.421	27.355.421	27 667 923	27 667 923
Total			27.355.421	27.355.421	27 667 923	27 667 923

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
27.155	3.197		7.428	37.780

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
24.448	12.438	894	37.780

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		576	581
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur		0	0
Total		576	581

La consolidation indicative des emplois porte sur les effectifs rémunérés par l'opérateur sur la subvention pour charges de service public et sur autres ressources.

Centre national d'enseignement à distance (CNED)**Présentation de l'opérateur**

Le statut et les missions du Centre national d'enseignement à distance (CNED) sont définis par le décret n° 2002-602 du 25 avril 2002.

Le CNED dispense et promeut un enseignement à distance à tous les niveaux de formation, notamment en faisant appel aux techniques modernes de communication.

Le CNED est le seul établissement public à dispenser un enseignement et des formations tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte.

Environ 325 000 usagers utilisent les services de formations du CNED. Depuis 2002, le CNED est aussi associé aux campus numériques offrant des formations supérieures en ligne. Pour ce type de produits d'enseignement, le CNED propose aussi aux usagers un suivi individuel de la formation et un accompagnement.

L'établissement ayant de plus en plus recours aux techniques modernes de communication, il élabore des produits spécifiques qui permettront de dispenser des enseignements adaptés aux modes d'échanges actuels (produits audiovisuels de formation et d'autoformation, productions d'images) et conçoit les méthodes et produits techniques qui permettent de coordonner les échanges. Des produits de formation à l'usage des enseignants qui dispensent les formations à

distance et qui sont chargés de proposer un soutien aux enseignements en ligne aux sont également élaborés par le CNED.

Hormis la formation initiale, le CNED assure des formations à distance pour l'accès aux concours de la fonction publique dont notamment les concours de recrutement des enseignants (environ 88 000 usagers utilisent cette forme de préparation).

L'établissement intervient aussi dans la formation professionnelle et tout au long de la vie en construisant en liaison avec les milieux professionnels des formations qui permettent de mettre en œuvre le droit individuel à la formation des salariés.

Le CNED a également une chaîne d'accueil à distance qui traite annuellement plus d'un million de contacts, provenant de France ou de l'étranger, sous la forme de demandes de renseignements, d'inscriptions ou de réclamations. Pour ce service comme pour d'autres, l'établissement a développé une démarche qualité.

L'établissement est rattaché à l'action n° 7 : Établissements d'appui de la politique éducative dans le programme "soutien de la politique de l'éducation nationale".

Le CNED est organisé de la manière suivante :

- 1 direction générale implantée sur le site du Futuroscope à Poitiers ;
- Un réseau de 8 instituts situés à Grenoble, Lille, Lyon, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse et Vanves.

Le CNED, établissement public, sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche reçoit à ce titre une subvention pour charges de service public.

Dans le cadre d'un renforcement du dialogue de gestion avec l'établissement, le ministère de tutelle et le CNED formaliseront en 2006 le premier contrat d'objectifs de l'opérateur, qui fixera les axes prioritaires à développer pour les trois ans à venir.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative			28.021.107	28.021.107	28 121 259	28 121 259
Subventions pour charges de service public			28.021.107	28.021.107	28 121 259	28 121 259
Total			28.021.107	28.021.107	28 121 259	28 121 259

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
27.421	175		81.584	109.180

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
60.191	39.292	9.697	109.180

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		1 476	1 447
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			
Total		1 476	1 447

La consolidation indicative des emplois porte sur les effectifs rémunérés par l'opérateur sur la subvention pour charges de service public et sur autres ressources.

Présentation de l'opérateur

Le statut et les missions du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et des Centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) sont définis par le décret n° 2002-548 du 25 avril 2002.

Le CNDP et les CRDP exercent auprès des établissements d'enseignement et des communautés universitaires et éducatives une mission d'édition, de production et de développement des ressources éducatives dans tous les domaines de l'éducation.

L'activité éditoriale du CNDP est très importante. Le réseau CNDP-CRDP édite chaque année environ 450 produits : ouvrages, imprimés, cassettes audiovisuelles, cédéroms et outils sur multi support, à destination de la communauté éducative et principalement des enseignants pour leur préparation pédagogique ou pour un usage dans la classe avec les élèves.

Les publications pédagogiques concernent des revues (représentant environ 50 numéros par an), des collections comme le "référentiel de l'enseignement professionnel", "enseigner au collègue", "lycée programme", etc. qui représentent au total environ 1 300 000 exemplaires sous brochures et environ 80 titres différents. Aux documents papiers s'ajoutent les supports modernes de communication (cédérom, DVD, supports Internet) dont la progression augmente.

Le CNDP édite par ailleurs des publications administratives pour le compte du ministère de tutelle, comme le Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN), le Recueil des lois et règlements (RLR) et certains rapports de jury de concours.

Un important service numérique et une base documentaire sont mis à la disposition des usagers qui peuvent accéder par exemple à une base de données sur les sujets d'examens de l'enseignement professionnel, sur les ressources culturelles et artistiques locales, sur les centres de documentation et d'information ou l'intégration ville-école.

L'opérateur veille à proposer de nouvelles bases selon l'actualité pédagogique et les demandes du ministère de tutelle, avec de nouveaux sites comme "Bien lire" créé dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. Il y a plus d'un million et demi de visiteurs pour l'ensemble de ces bases et services numériques, et de nombreux usagers abonnés aux lettres d'information rattachées à certains de ces sites.

L'établissement est rattaché à l'action n° 7 : Établissements d'appui de la politique éducative présentée dans le programme "soutien de la politique de l'éducation nationale".

Le CNDP est organisé de la manière suivante :

- 1 centre national (CNDP)
- 30 centres régionaux de documentation (CRDP) et 88 centres départementaux (CDDP)
- 1 centre de documentation pédagogique en Nouvelle-Calédonie

Le CNDP, établissement public, sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche reçoit à ce titre une subvention pour charges de service public.

Du fait de sa nouvelle implantation à Chasseneuil-du-Poitou, la réorganisation du CNDP et la mise en œuvre de ses missions font l'objet d'une concertation qui doit permettre au ministère de tutelle de fixer à l'opérateur un cadre d'action pour les années à venir.

Un premier contrat d'objectifs formalisera en 2006 les axes prioritaires qui seront à développer et constituera l'un des points forts du nouveau dialogue de gestion.

Financements de l'État

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Établissements d'appui de la politique éducative			94.715.914	94.673.914	95 755 279	95 713 279
Subventions pour charges de service public			94.715.914	94.673.914	95 755 279	95 713 279
Total			94.715.914	94.673.914	95 755 279	95 713 279

Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
94.046	18.648		44.824	157.518

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
98.683	54.583	4.252	157.518

Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur		2 469	2 391
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			
Total		2 469	2 391

La consolidation indicative des emplois porte sur les effectifs rémunérés par l'opérateur sur la subvention pour charges de service public et sur ressources propres.

Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

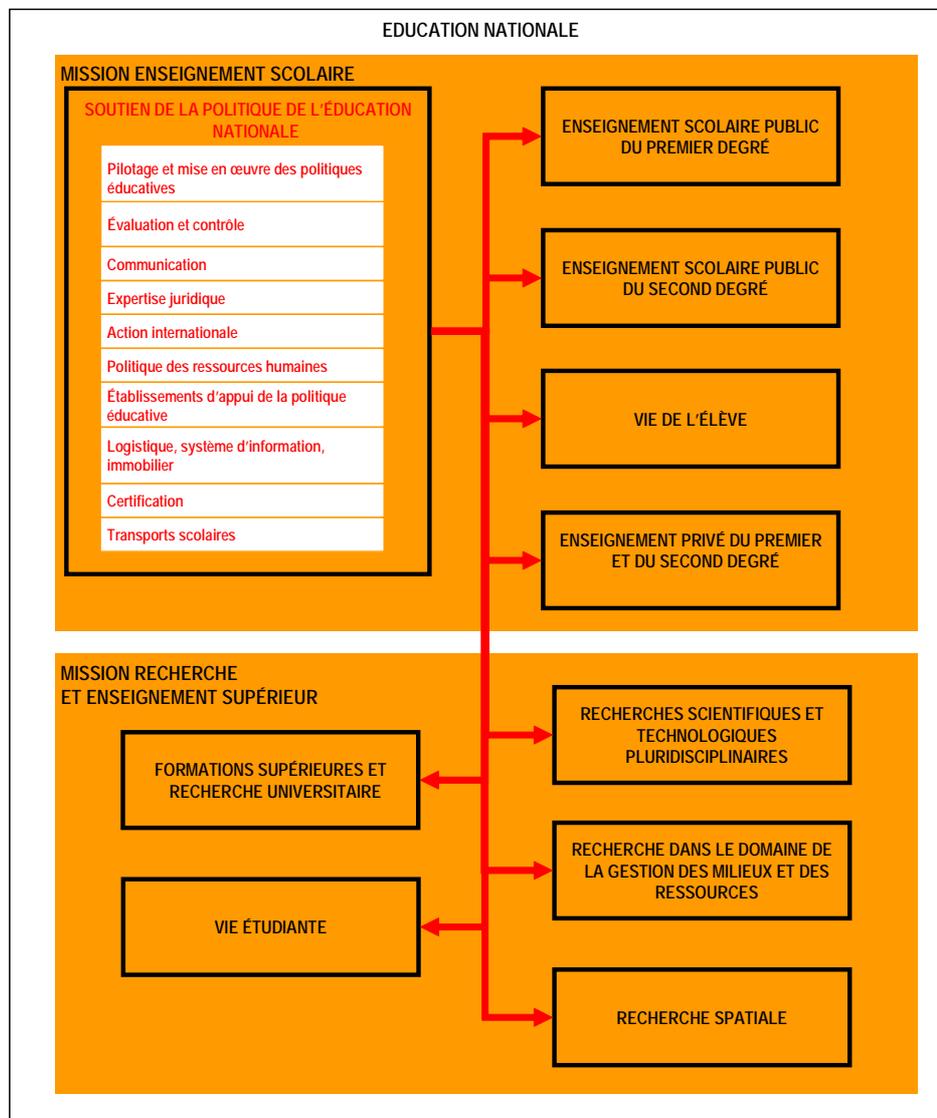
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives et de recherche	364.181.203		-364.181.203	0
Évaluation et contrôle	51.652.657		-51.652.657	0
Communication	18.555.844		-18.555.844	0
Expertise juridique	15.294.653		-15.294.653	0
Action internationale	17.064.248		-17.064.248	0
Politique des ressources humaines	567.452.519		-567.452.519	0
Établissements d'appui de la politique éducative	158.516.155		-158.516.155	0
Logistique, système d'information, immobilier	622.438.456		-622.456.806	-18.350
Certification	142.339.433		-142.339.433	0
Transports scolaires	10.446.373		-10.446.373	0
Total	1.967.941.541		-1.967.959.891	-18.350

Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	
	+1.967.959.891
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE (mission Enseignement scolaire)	+533.365.792
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE (mission Enseignement scolaire)	+940.664.981
VIE DE L'ELEVE (mission Enseignement scolaire)	+200.692.838
ENSEIGNEMENT PRIVE DU PREMIER ET SECOND DEGRES (mission Enseignement scolaire)	+238.651.144
FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+39.950.089
VIE ETUDIANTE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+631.091
RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+8.127.320
RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+4.739.883
RECHERCHE SPATIALE (Mission Recherche et enseignement supérieur)	+1.136.753

Observations

• **Présentation des fonctions de soutien du programme :**

Le programme est un programme support dont la finalité est de contribuer au pilotage de la politique publique d'enseignement scolaire mise en œuvre à travers l'ensemble des programmes « Enseignement scolaire public du premier degré », « Enseignement scolaire public du second degré », « Vie de l'élève » et « Enseignement privé du premier et du second degré ». Ce programme regroupe les moyens transversaux qu'il n'est pas possible de ventiler au sein des programmes opérationnels.

Les moyens de ce programme sont regroupés au sein de quatre pôles :

un pôle pilotage qui comprend les actions : « **Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives** », « **Communication** », « **Expertise juridique** », « **Etablissements d'appui à la politique éducative** » et « **Certification** »

un pôle gestion des ressources humaines qui comprend l'action : « **Politique des ressources humaines** »

un pôle logistique qui comprend les actions :
« Logistique, systèmes d'information, immobilier » et « Transports scolaires »

un pôle contrôle et évaluation qui comprend l'action : **« Evaluation et contrôle »**

Ce programme retrace des crédits de rémunération de personnels non enseignants, de fonctionnement courant, de formation, d'action sociale, d'investissement, de communication, de maintenance, de conception et de développement des systèmes d'information

• Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses de fonction de soutien dans les actions.

Dans un premier temps, une distinction est effectuée au sein des crédits du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » afin d'isoler les crédits qui sont ventilés sur la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Ainsi sont isolés :

- les crédits correspondants à la rémunération des personnels de l'administration centrale qui concourent, dans certaines structures, au pilotage et à la mise en œuvre de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Ces personnels sont principalement implantés dans les structures

suivantes : Direction de la recherche, Direction de la technologie, Direction de l'enseignement supérieur et Comité national d'évaluation de la recherche ;

- les crédits de fonctionnement de l'administration centrale rattachés aux directions ou structures précédemment citées liées au pilotage et à la mise en œuvre de la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;

- les crédits de rémunération des personnels des rectorats ayant des fonctions dans le domaine de l'enseignement supérieur ;

- les crédits de fonctionnement des rectorats afférents aux personnels ayant des fonctions dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Les crédits restants relèvent exclusivement de la mission « Enseignement scolaire ». Ils sont ventilés sur les actions des autres programmes qui retracent des politiques publiques et comportent donc encore des crédits après les différentes ventilations. Les crédits sont ventilés au prorata du poids des crédits inscrits sur les actions de ces programmes.